

# INpreCOR

Numéro 365 du 18 décembre 1992 au 4 février 1993 ♦ 30 FF 7 FS 150 FB

## EUROPE DERNIER TANGO A EDIMBOURG

**SUISSE  
IRLANDE  
ALLEMAGNE**



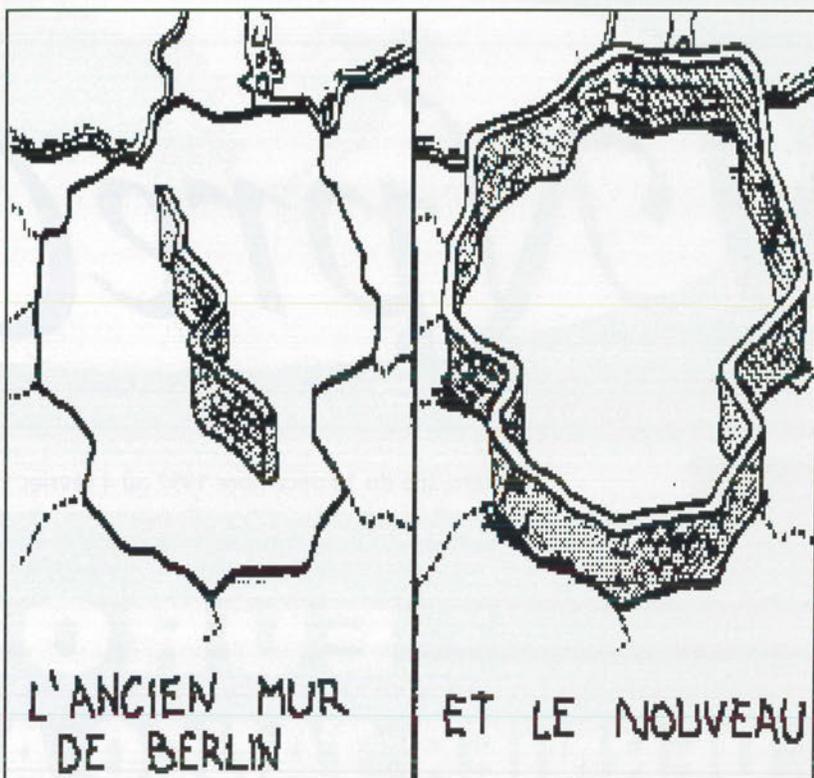
- ✓ INDE : La tragédie d'Ayodhya
- ✓ UKRAINE : L'hiver du patriarche

# INpreCOR

SOMMAIRE DU NUMERO 365 spécial 36 pages  
DU 18 décembre 1992 au 4 février 1993

- 3  
**EUROPE**  
Le miracle d'Edimbourg  
Claude GABRIEL
- 5  
**SUISSE**  
Le chassé-croisé de l'EEE  
André DURET
- 7  
Des grands principes à la réalité...  
Interview de Béatrice DESPLAND
- 9  
**ALLEMAGNE**  
Enterrement du droit d'asile  
Manuel KELLNER
- 10  
**IRLANDE**  
Sur fond d'austérité et d'avortement  
John MEEHAN
- 12  
**SOMALIE**  
L'armée des Etats-Unis  
n'est pas l'Armée du salut  
Salah JABER
- 13  
**INDE**  
La tragédie d'Ayodhya  
Raghu KRISHNAN
- 15  
**INDEX DE L'ANNEE 1992**  
Cahier central
- 23  
**TCHECOSLOVAQUIE**  
Le divorce sera-t-il de "velours" ?  
Adam NOVAK
- 24  
**ISRAEL**  
Entre sionisme et féminisme  
Tikva HONIG-PARVAS
- 28  
**MEXIQUE**  
La bataille des Volkswagen  
Ulises MARTINEZ FLORES
- 32  
**UKRAINE**  
L'hiver du patriarche  
Poul FUNDER LARSEN
- 34  
Marché "nationaliste"  
Interview de Sergueï KLIMOVSKY
- 35  
Le temps de la réflexion  
DOCUMENT
- 36  
Inprecor devient mensuel  
La rédaction

Les articles signés ne représentent pas nécessairement  
le point de vue de la rédaction.



INpreCOR

Correspondance de presse internationale

Revue bimensuelle  
d'information et d'analyse  
publiée sous la responsabilité  
du Secrétariat unifié  
de la IVe Internationale.

Editée par PEC (Presse-Edition-  
Communication) Administration :  
2 rue Richard-Lenoir,  
93108 Montreuil, France  
Tél. : 48 59 00 80

Directeur de publication :  
Christian Lamotte  
Commission paritaire  
n° 59117, ISSN 1 0294 - 8516  
Imprimé par Rotographie

Diffusé dans les librairies par  
Diffusion Populaire  
14 rue de Nanteuil, 75015 PARIS  
Tél. : 45 32 06 23

## ABONNEMENT (22 numéros par an)

France - DOM-TOM - Europe  
170 FF pour six mois. 330 FF pour un an.

Afrique du Nord - Moyen-Orient  
180 FF pour six mois. 350 FF pour un an.

Afrique - Amériques - Asie  
210 FF pour six mois. 420 FF pour un an.

### Pli fermé

France - Europe : 230 FF pour six mois.  
460 FF pour un an.

Autres continents : nous écrire.  
Chèques bancaires et chèques postaux libellés à  
l'ordre  
de "PEC", à adresser à Inprecor,  
2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil, France.  
Virements bancaires à "PEC", BNP, agence  
Robespierre,  
153 rue de Paris, 93108 Montreuil, France,  
compte n° 230179/90.  
Virements postaux à "PEC", compte-chèque postal  
n° 2.322.42 T Paris.

Abonnement  Réabonnement

Moins de 25 ans et chômeurs (120 FF, 6 mois)

Abonnement promotionnel (60 FF, 3 mois)

Nom -Prénom : .....

Rue : .....

Commune / Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

# Le "miracle" d'Edimbourg

DES PAYS comme l'Etat espagnol, le Portugal, la Grèce et l'Irlande ont obtenu un "fond de cohésion" de 15,15 milliards d'écus pour la période allant de 1993 à 1999. Mais cette manne, destinée à combler des retards en matière d'infrastructures, sera subordonnée au respect des critères fondamentaux de convergence. Encore !

L'Allemagne a obtenu dix-huit sièges de plus au Parlement européen afin de tenir compte de l'unification. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie en auront chacune six de plus. Finalement, tout le monde a promis et juré que la construction européenne se poursuivrait malgré les désordres monétaires, les incertitudes politiques et les menaces économiques (1). L'édifice reposera dorénavant sur un noyau dur constitué par le mark allemand, le franc français et des monnaies du Bénélux. Il y a eu aussi accord sur l'ouverture de négociations avec l'Autriche, la Suède et la Finlande pour l'élargissement de la Communauté.

Les Français ont obtenu que le Parlement communautaire siège toujours à temps partiel à Strasbourg — vive satisfaction du côté de l'Elysée ! Enfin, John Major, architecte de ce conseil européen, apparaît comme celui par qui le "miracle" est arrivé — satisfaction à Downing Street !

Ce satisfecit serait presque touchant s'il ne cachait pas une profonde escroquerie.

## En fait de manne

Car la réunion d'Edimbourg a débouché sur un amas de compromis et de demi-mesures qui réduisent, pour le moment, le projet de Maastricht à un château de cartes.

Le premier problème est celui du Système monétaire européen (SME). Il se résume aujourd'hui au noyau dur évoqué plus haut. Rien n'indique qu'il pourra de nouveau jouer son rôle sous sa forme antérieure. Personne n'a émis de pronostic

**Le récent sommet européen d'Edimbourg s'est terminé, aux dires des participants, sur une note optimiste. La raison essentielle de ce *happy end* tient, apparemment, au fait que chacune des parties a pu quitter le sommet en ayant arraché une concession à ses partenaires. Les Danois obtiennent notamment des dérogations par rapport à l'hypothétique monnaie unique et à la défense commune. Le gouvernement va mentir aux citoyens de son pays, pour leur faire oublier les effets durables de l'Acte unique sur les restructurations économiques, et tenter de l'emporter au prochain référendum prévu pour le début de l'année 1993. Evidemment, le gouvernement danois n'a pas annoncé qu'il renonçait aux critères fondamentaux des politiques de convergence !**

Claude GABRIEL

sur un retour éventuel de la lire italienne et de la livre britannique dans les mécanismes vertueux du SME, et personne n'a osé évoquer une levée éventuelle du nouveau contrôle des changes dans l'Etat espagnol ou en Irlande.

Mais, plus grave encore, la crise économique, sans doute largement évoquée dans ces réunions, est restée absente des conclusions et des commentaires officiels du sommet. Le bluff monumental de l'"initiative

européenne de croissance" — l'apport de 7 milliards d'écus pour des projets d'infrastructure et pour des garanties à l'investissement — ne va certainement pas inverser la tendance actuelle, au moment où s'amorce une nouvelle vague de licenciements dans toute l'Europe alors que chaque gouvernement a les yeux rivés sur son propre déficit public.

Une autre escroquerie consiste à faire croire qu'il y a toujours un noyau stable franco-allemand au centre du dispositif, garantissant la progression de l'ensemble. En fait, l'Allemagne et la France tendent à s'éloigner dangereusement d'un des "critères fondamentaux" de la future Union économique et monétaire : celui de la réduction du déficit des finances publiques.

Dans le cas allemand, il s'agit du coût de l'unification ; c'est maintenant le tour de la France, dont le déficit budgétaire pourrait dépasser 200 milliards de francs. Il n'y a que deux solutions : soit maintenir des taux d'intérêt élevés pour faire payer ces déficits par les capitaux extérieurs ; soit se laisser aller à une poussée inflationniste. Aucune de ces deux éventualités ne correspond au projet des convergences vertueuses pour constituer au plus vite une monnaie commune.

## Diable spéculateur...

La spéculation qui a déréglé tout le système monétaire européen jusqu'aux monnaies scandinaves a été le fait de gros opérateurs financiers mettant en jeu des quantités colossales de devises. Cette liberté du marché dont "abusent" des institutions financières très respectables, selon les critères en vigueur, a été utilisée, non pas dans le but machiavélique d'affaiblir certaines monnaies surévaluées dans le SME... mais tout simplement parce que les gains



1) Voir *Inprecor* n° 351, 354 et 360 des 24 avril 1992, 5 juin 1992 et 9 octobre 1992.

escomptés dans ces opérations spéculatives sont infiniment plus faciles que tout investissement productif dont les résultats à long terme restent douteux.

S'il est vrai que la crédibilité de la lire était affectée par l'ampleur de la dette publique et que celle de la peseta l'était par le taux d'inflation, rien de tout cela ne concernait la couronne suédoise ; or, la spéculation s'est faite aussi au détriment de cette dernière.

L'Acte unique libère totalement la circulation des capitaux et met en concurrence ouverte l'ensemble des services financiers offerts en Europe. Et il y a une désynchronisation totale avec le seul instrument capable de stabiliser le grand marché financier, celui de taux de change irrémédiablement fixes entre les diverses devises.

### ... ou Saint-Esprit de l'Union ?

Dans ce modèle hybride, la libre circulation se fait dans le cadre d'un système monétaire qui n'a pas encore réussi à stabiliser les taux de changes respectifs. Cette difficulté tient aux disparités entre les performances économiques des différents partenaires, qui entravent la fixation définitive du système de changes.

Une véritable course de vitesse s'est enclenchée depuis l'ouverture des marchés financiers. Actuellement, c'est le diable spéculateur qui l'emporte sur le Saint-Esprit de l'Union monétaire. Si tel est l'état du projet de Maastricht, pourquoi les gouvernements affichent-ils toujours tant de satisfaction ? Est-ce par simple souci de ne rien laisser transparaître et de tranquiliser leurs électeurs ? Un peu, mais pas seulement !

La pelote est bien difficile à démêler, mais les extrémités du fil constituent deux points de repère, toujours visibles, toujours nécessaires. Le premier est celui de la mutation du capitalisme et notamment des changements survenus dans la production marchande.

Est-ce un hasard si la fameuse initiative européenne de croissance prévoit des fonds de la Banque européenne d'investissement pour des infrastructures de type Train à grande vitesse (TGV) ? L'évolution de certaines productions, de certains biens et de certaines technologies requiert aujourd'hui des niveaux d'aide, d'alliance, de crédits, d'organisation des marchés, de normes etc. auxquels ne peuvent plus répondre les petits Etats européens pris séparément. Composante de ce que l'on appelle les formes nouvelles de "globalisation", la dimension européenne est difficilement évitable.

A l'autre bout de l'écheveau, le point de repère est d'ordre subjectif : l'amas de contradictions et de compromis pourra tenir tant que l'on pourra s'attaquer aux classes laborieuses, à leur niveau de vie, aux services publics, etc. L'importance, répétée à Edimbourg, des critères fondamentaux de convergence tient à cela. C'est une façon de dire que les différents gouvernements pourront encore faire quelques compromis, et prolonger cette transition dans la transition tant qu'ils auront les moyens d'appliquer des politiques d'austérité et de réduction des dépenses sociales.

Le "miracle" d'Edimbourg, le compromis "inespéré" ou tout autre qualificatif trouvé ici ou là dans la presse ne relèvent pas de la modération des douze apôtres qui ont discuté, deux jours durant, des remèdes à apporter à la crise européenne. Nulle sagesse là-dedans ! Mais, bien au contraire, cette certitude partagée par tous que, puisqu'il faudra bien un jour sortir de la crise et donner au capital un nouvel élan, autant appliquer un remède draconien et sacrifier une ou deux générations. Si la diversité des intérêts a conduit à autant de compromis, une question n'a, par contre, donné lieu à aucune contestation : l'austérité. Et l'ineffable président de la Commission européenne, Jacques Delors, toujours en exercice, en a oublié ses anciens élan sur la "Charte sociale" européenne.

Rassurons-nous toutefois. Les gouvernements européens sont inquiets, car le choc social n'oppose pas simplement le patronat aux classes laborieuses.

### Douze apôtres inquiets

La crise économique, les mutations structurelles et les effets mêmes du projet européen fragmentent tous les intérêts sociaux, comme en témoigne la crise de certains grands partis de la droite traditionnelle — le Parti conservateur britannique, la Démocratie Chrétienne italienne et d'autres. L'apparition des nationalismes régionaux, réactionnaires, fondés



sur la défense d'intérêts particuliers de petits-bourgeois, de commerçants, d'agriculteurs de petits industriels, ou de racistes de tout poil, en est une autre conséquence. Cette fragmentation des intérêts sociaux et des perspectives politiques atteint toutes les classes de la société — c'est en ce sens que le projet européen peut être menacé par la multiplication de conflits socio-politiques.

La question agricole n'est d'ailleurs pas la moindre. Beaucoup, en Europe, ont été surpris par l'impact politique des mobilisations de la paysannerie française à propos des négociations avec le GATT. Mais l'on pourrait aussi s'étonner de la puissante base électorale des Ligues lombardes ou du développement irrationnel du racisme en Allemagne.

Tout cela est lié aux effets de la crise. Et les appareils d'Etats ne trouveront aucune solution viable à la question européenne tant qu'ils n'auront pas jeté les fondements de blocs sociaux capables de stabiliser le projet d'union. Et cela, le sommet d'Edimbourg ne l'a évidemment pas résolu. ★

17 décembre 1992



# Le chassé-croisé de l'EEE

Le 6 décembre 1992, 78,3 % des citoyens suisses — un taux de participation exceptionnellement élevé — ont participé au référendum portant sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Parmi eux, 49,7 % ont voté oui et 50,3 % non. Une faible majorité — quelques 23 000 — a donc bloqué l'adhésion de la Suisse à l'EEE.

André DURET



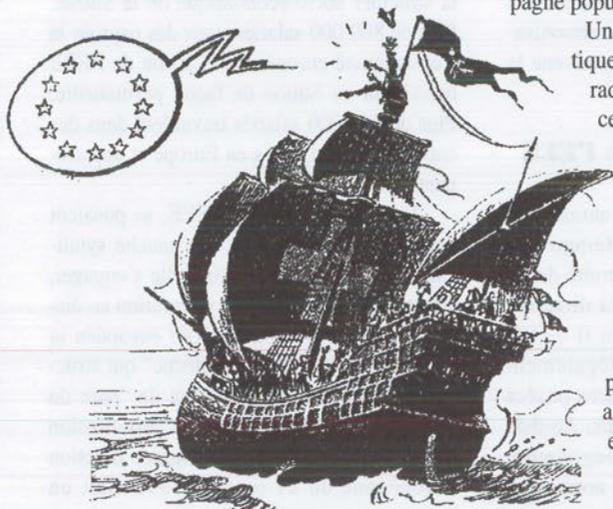
SELON la charte helvétique, une modification de la Constitution — la signature du Traité d'adhésion à l'EEE impliquait un changement constitutionnel portant sur les relations internationales de la Suisse

— doit être soumise au vote des citoyens (référendum obligatoire). La majorité à l'échelle nationale ne suffit pas ; étant donné la structure fédéraliste de la Suisse, une majorité des cantons est aussi requise. Or, 14 cantons et quatre demi-cantons ont rejeté l'adhésion, contre six cantons et deux demi-cantons.

Tous les cantons de langue française ont voté massivement pour le oui, ainsi que les deux demi-cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne. Par contre, tous les cantons de langue allemande, ainsi que le Tessin (de langue italienne) ont refusé le Traité.

Le clivage linguistique existe. Néanmoins, un examen plus serré indique que les électeurs des principales villes de Suisse allemande ont voté oui.

Le gouvernement fédéral (Conseil fédéral), les gouvernements cantonaux, trois partis (le Parti démocrate-chrétien, le Parti radical et le Parti socialiste) sur les quatre qui composent la coalition gouvernementale, les associations des milieux industriels, les syn-



dicats, etc. avaient pris position pour le oui. Les médias s'étaient alignés sur la position gouvernementale. Le vote traduit donc une cassure entre une partie de la population et les forces institutionnelles dominantes.

Dans le camp du oui, un courant de gauche regroupant des syndicalistes, la gauche social-démocrate et la gauche radicale, s'était rassemblé autour d'un plate-forme intitulée "Pour un Suisse sociale dans une Europe sociale". Elle proposait un « oui critique ». Le parti de l'Union démocratique du centre (UDC), le plus à droite de la coalition gouvernementale, la droite extrême (le Parti des automobilistes, les Démocrates suisses — formation ayant comme programme politique la xénophobie), quelques représentants des milieux économiques, entre autres financiers, l'Union suisse des paysans (très conservatrice), ainsi que de nombreux Comités patriotiques défendaient le non.

## Le non de gauche noyé... à droite

Un petit secteur de la social-démocratie et des écologistes des cantons suisses allemands défendaient aussi le non. Ils invoquaient les restrictions de la démocratie semi-directe (droit d'initiative et de référendum) découlant de la nécessaire harmonisation légale future qu'impliquait l'entrée dans l'EEE. En effet, la Suisse devait accepter l'acquis communautaire au plan législatif. Dans cette argumentation, on pouvait aussi déceler une idéalisation de la démocratie helvétique — dès lors, il n'était pas étonnant

que la même argumentation, en partie, soit utilisée par la droite zélée partisane du non. Un secteur écologiste s'est aussi prononcé pour le non en faisant de ce scrutin un vote sur le système de développement économique qu'implique l'EEE. Mais, le non du petit courant de gauche ou des écologistes suisses allemands a été laminé par la campagne populiste de droite et xénophobe.

Une lecture positive du non helvétique pourrait être faite par la gauche radicale en France qui assimilerait ce vote à celui sur Maastricht où elle avait fait campagne pour le non (1). Cependant, le référendum sur l'EEE en Suisse ne peut être assimilé à celui qui s'est déroulé en France.

Les enjeux du scrutin suisse étaient largement surdéterminés par deux éléments : le camp patriotique du non faisait appel aux traits les plus conservateurs et xénophobes de l'imaginaire national, construit avec permanence par la droite depuis la fin du XIXe siècle ; le projet ultralibéral, mis fortement à l'ordre du jour depuis la récession qui s'est initiée dès le second semestre 1990, trouverait un cadre d'application encore plus favorable avec le non. En effet — et on le constate depuis une semaine — le non est utilisé de façon tout à fait classique sur le mode : « Aujourd'hui, nous sommes seuls face à l'EEE ; il faut déréglementer massivement, bloquer les salaires, si nous voulons rester compétitifs. Cet effort nécessite l'unité nationale. » Dans cette offensive, on retrouve côte à côte les partisans de droite qui prêchaient le oui ou le non.

La déclaration de l'Union des associations patronales synthétise l'orientation actuelle de la classe dominante : « Les employeurs demandent donc [afin de consolider la position de notre économie sur le marché intérieur européen et de renforcer sa compétitivité] que l'on renonce à tout accroissement des charges réglementaires, fiscales et sociales des entreprises. Les prescriptions étatiques qui entravent la productivité et la flexibilité doivent être supprimées. » Cette dynamique, tout à fait prévisible ne semble pas avoir été saisie par les quelques supporters de gauche du non. Aujourd'hui, ceux-ci sont silencieux.

Pour mieux éclairer les enjeux de l'EEE, il faut mettre en relief deux questions. D'abord, la simple harmonisation de la législation suisse avec celle de l'Europe (adoption d'un ensemble de lois dit Eurolex), que nécessitait l'adoption du Traité faisait apparaître combien la législation suisse

1) Voir Inprecor n° 359 du 25 septembre 1992.

était rétrograde au regard de la législation européenne — même si celle-ci est pour le moins fragmentaire. Cela se révélait particulièrement vrai dans les domaines suivants : égalité hommes/femmes (voir l'article ci-dessous), droits élémentaires des salariés dans l'entreprise, force contraignante des conventions collectives, etc. La droite favorable au oui s'est retrouvée en accord avec la droite prônant le non pour que l'harmonisation légale se fasse chaque fois au niveau le plus bas.

### Le véritable enjeu de l'EEE

Néanmoins, des concessions auraient dû être faites ; par exemple, les femmes se voyaient octroyer un congé maternité de 14 semaines (le minimum, selon la directive européenne), alors qu'en Suisse il n'était que de huit semaines et que légalement seules trois semaines devaient être payées selon le critère d'un congé maladie. Au-delà de ces mesures concrètes de législation sociale, la référence à certaines normes du

droit social européen — même vagues et non contraignantes — devenait un levier favorable pour conduire des batailles sur le terrain socio-économique. La droite favorable au oui s'en rendait compte et n'a cessé de revendiquer une conception à la britannique de la législation "sociale" européenne.

Ensuite, il faut souligner un élément de la structure socio-économique de la Suisse. Plus de 800 000 salariés issus des pays de la Communauté européenne (CE) ou de l'EEE travaillent en Suisse de façon permanente. Plus de 550 000 salariés travaillent dans des entreprises implantées en Europe et appartenant au capital suisse.

Derrière le vote sur l'EEE, se posaient deux questions cruciales. La gauche syndicale et politique suisse allait-elle s'engager, à cette occasion, dans une intégration au dispositif du mouvement ouvrier européen et rompre avec son "provincialisme" qui structure en partie la politique dite de "paix du travail" ? Symboliquement, la participation des cheminots suisses à la journée d'action européenne du 27 octobre 1992 était un

signe positif de cette possible dynamique. Cette gauche allait-elle élargir ses initiatives en faveur du droit de vote et d'éligibilité des immigrés au plan communal et cantonal ? Les partisans du non populiste de droite, qui dominaient, saisissaient le problème. Leur campagne s'est faite, entre autres, sur le thème : « *Votez non, car le travail ira aux étrangers et le chômage aux Suisses.* »

Si le oui n'aurait peut-être pas été une victoire dont la gauche aurait pu recueillir automatiquement les fruits, le non a une dimension de défaite, car il facilite l'offensive néolibérale au-delà de ce que les prévisions les plus pessimistes le laissent présager. Alors que les médias insistent sur la cassure Suisse romande/Suisse allemande, la question qui est à l'ordre du jour est bien différente : comment organiser une résistance face à l'offensive de déréglementation, dans un climat où la récession va faire exploser le chômage à des taux jamais connus en Suisse ? ★

Lausanne, 12 décembre 1992

## Des grands principes à la réalité...



**L'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) aurait modifié certains aspects de la législation sociale concernant les femmes. Béatrice Despland est juriste, universitaire et auteur de *Femmes et assurances sociales* (Editions Réalités sociales, 1992). Cette interview a été réalisée avant le référendum du 6 décembre 1992.**

**LA BRECHE :** Avec l'accord EEE, la Suisse doit adapter son système de sécurité et d'assurances sociales. Dans quelle mesure ? Et quel en est l'impact sur la situation des femmes ?

**Béatrice DESPLAND :** Il faut d'abord distinguer deux grands volets dans le droit communautaire : celui de la coordination entre les Etats de la Communauté européenne (CE) — et les pays comme la Suisse qui adoptent l'"acquis communautaire" — de leur régime de sécurité sociale et

celui de l'harmonisation, c'est-à-dire du rapprochement des législations. Le premier, destiné à garantir le maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition, comporte quelques aspects contraignants pour les Etats membres et entraîne certaines adaptations pour la Suisse.

Tous les débats au Parlement ont porté sur des questions d'adaptation de notre droit interne avec la priorité — due à une volonté politique — de ne pas exporter un certain nombre de prestations, telles les allocations pour handicapés ou les rentes extraordinaires. Ces prestations faisant partie de notre régime, la seule solution qui s'offrait au Conseil fédéral pour éviter le coût de leur "exportation" était de les transférer dans les prestations complémentaires qui, elles, peuvent être exclues du système de protection sociale. Cela signifie, par exemple, qu'une personne qui s'établit dans un pays membre de la Communauté européenne (CE) perd le droit aux prestations complémentaires.

L'autre priorité était le refus d'un d'afflux d'étrangers dans notre régime de sécurité sociale par le biais de l'adhésion à l'assurance facultative, l'égalité de traite-

ment commandant notamment un accès égalitaire aux régimes et donc l'ouverture aux ressortissants des Etats membres de l'assurance facultative, comme les Suisses de l'étranger peuvent le demander actuellement.

Ce débat a relégué au second plan les aspects les plus fondamentaux pour les femmes et leurs espoirs, à savoir la grande marche vers l'égalité de traitement et l'amélioration de leur situation dans un régime de sécurité sociale encore très fortement marqué par le poids de la tradition où l'homme est le chef de famille.

Par rapport au principe de l'égalité professionnelle — et plus précisément à la directive 79 du 19 décembre 1978, relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité en matière de sécurité sociale — la Confédération a effectivement procédé à des adaptations intéressantes, bien que mineures. Entre autres, la suppression de cotisations d'assurance maladie plus élevées pour les femmes, ou en ce qui concerne l'assurance accident non professionnelle, l'alignement des primes pour les femmes, jusqu'ici moins élevées, sur celles des hommes.

Pour ce qui a trait au travail à temps partiel, une demi-mesure a été prise au plan fédéral dans la prévoyance professionnelle. On peut regretter la timidité de cette mesure préconisée par le Conseil fédéral. En effet, d'après une jurisprudence très novatrice de la Cour européenne, des régimes de sécurité sociale qui n'accordaient pas le même accès

à la protection sociale pour le temps partiel et pour le temps complet violent en fait l'égalité de traitement entre hommes et femmes — ceci est très intéressant, car le travail à temps partiel est surtout exercé par les femmes.

Or, le Conseil fédéral en a tiré la conclusion suivante : certes, il conviendra d'adapter le taux de salaire coordonné permettant de cotiser au deuxième palier — actuellement 21 600 francs — au taux d'activité, ce qui implique d'abaisser le seuil pour une personne qui travaille à temps partiel. Mais il n'en a pas tiré de conclusions au plan fédéral, c'est-à-dire une modification de la loi fédérale. Il en laisse l'application aux caisses de pension, ce qui conduit à une atténuation extrêmement grave de ce principe.

Le principe d'égalité de traitement est à l'heure actuelle l'instrument le plus important pour les femmes dans la Communauté et c'est au nom de ce principe que la Suisse a été amenée à faire ces modifications.

◆ *Dans le cadre du "rapprochement des législations", quelles sont les implications à attendre sur la situation de la sécurité et des assurances sociales en Suisse, et plus particulièrement pour les femmes ?*

En 1957 [lors de la signature du Traité de Rome, ndr], on est parti d'une certaine utopie, selon laquelle le fonctionnement du Grand marché permettrait une harmonisation quasi spontanée des législations — dans les faits, le Grand marché s'est développé en se passant allègrement du volet social.

Les mesures prises jusqu'en 1986 dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection contre les accidents et les maladies professionnelles ont été relativement timides. On peut noter deux recommandations concernant la liste des maladies professionnelles (1962) et la couverture des maladies et accidents professionnels (1966). Ces deux recommandations apporteraient quand même aux femmes suisses un progrès, parce que le critère générale permettant de caractériser les affections comme relevant de l'exercice d'une activité professionnelle est plus large. A ce propos, je pense toujours à ces travailleuses immigrées, comme les nettoyeuses manipulant des produits dangereux, qui pourraient être prises en charge par l'assurance accident, bien plus avantageuse que l'assurance maladie.

Suite à ces deux recommandations, des études ont été effectuées à la demande des autorités de la Communauté. Ces études préalables sont très intéressantes, mais elles n'ont pas abouti à la création d'instruments de sécurité sociale en tant que tels. Il a fallu attendre 1978 pour disposer de la directive sur l'égalité de traitement dans les assu-

rances sociales et la deuxième directive de 1986, qui instaure l'égalité de traitement dans les régimes professionnels de la sécurité sociale. Mais, la portée de ces deux directives est relativement réduite.

En 1982, une recommandation extrêmement importante a été édictée. Elle a trait aux principes d'une politique communautaire de l'âge de la retraite. Elle est très mal intitulée, puisqu'elle porte en réalité sur la retraite flexible. Toutefois, le Conseil fédéral n'a pas proposé aux Chambres une révision allant totalement dans le sens de la directive. C'est une sorte de mesure à mi-chemin, puisque seuls les hommes auront droit à la retraite flexible — anticipée de trois ans — alors que les femmes n'auront aucun autre choix que de la prendre à 62 ans. Tout le monde peut la reporter à l'heure actuelle, mais à condition d'être relativement riche.

◆ *Vous parlez de deux phases, la deuxième débutant avec l'Acte unique, en 1986. Il ne semble pourtant pas que des améliorations conséquentes aient été réalisées durant cette période.*

En effet, l'Acte unique n'apporte pratiquement pas d'améliorations. On parle plus de concertations, de rapprochements ou de négociations que de normes contraignantes, ce qui est regrettable. Il n'y a pas de renforcement du domaine social. Trois années de travaux préalables ont passé qui devaient aboutir à un outil dans lequel les syndicats, le Parlement européen et la Commission avaient placé de grands espoirs et qui aurait pu être un instrument contraignant permettant de créer un socle commun de droits sociaux et de prestations sociales sur tout le territoire de la Communauté.

Mais le choix politique du Conseil des ministres de la CE a été l'adoption d'une "Charte communautaire des droits sociaux" qui n'a d'efficacité que déclarative. Juridiquement, elle n'est pas contraignante.

Toutefois, pour les femmes suisses, la Charte pourrait comporter un certain nombre d'aspects intéressants. Elle préconise, en effet, des prestations sociales pour les travailleurs d'un niveau suffisant et, pour les exclus du marché du travail, les personnes âgées retraitées et les handicapés, une réadaptation économique et sociale. La Charte n'est pas assortie d'un mécanisme de contrôle, mais les Etats devront rendre un certain nombre de comptes. S'il y a violation

de la Charte, aucune sanction n'est prévue, si ce n'est une "condamnation morale".

Le premier rapport sur l'application de la Charte a été publié. Sa lecture permet de voir ce que chaque Etat fait. En outre, indépendamment de sa faiblesse juridique, la Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs — ce qui est un recul, car on ne vise pas toute la population, mais les seules personnes insérées dans le marché du travail — fixe clairement le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les Etats sont, restent et resteront souverains. Dans le domaine social, ils exerceront leurs propres compétences et ce n'est qu'à titre subsidiaire que les grands principes de la Charte seront appliqués.



◆ *Récemment, une directive sur le congé maternité et les modalités de sa rémunération a été adoptée. Qu'en est-il ?*

Cette directive ne fait pas actuellement partie de l'acquis communautaire ; elle le sera dans un second temps. Pour les femmes des pays membres de la CE, cette directive est décevante, car elle fixe le congé maternité à un minimum de 14 semaines — dans de nombreux pays le congé est de 16, 17 semaines. Une norme qui entérine le minimum existant ne traduit pas l'esprit du Traité de Rome, dans la mesure où celui-ci devrait conduire à l'adoption de normes assurant un progrès pour les salariés et les femmes. Dans la CE, à l'exception du Portugal, cette directive ne va donc pas conduire à un progrès.

Certes, pour les Suissesses, c'est un pas en avant, car le retard est très grand (la loi sur le travail, article 35, indique 8 semaines de congé de maternité). En outre, au départ, une rémunération intégrale était prévue, aussi bien par la Commission européenne que par le Parlement européen. Au cours de la procédure, pour stabiliser un compromis, en décembre 1991, la rémunération a été fixée à 75 %. Puis, cette indication a été supprimée et le taux de rémunération devra s'aligner sur celui en vigueur en cas de maladie. La Commission elle-même critique cette solution, qui assimile de façon absurde maternité et maladie.

En outre, dans l'hypothèse, certes peu crédible, d'une application à la lettre de cette directive en Suisse, la rémunération du congé maternité serait symbolique puisque dans le régime d'assurance-maladie facultative la prestation minimale obligatoire s'élève à 2 francs par jours !

◆ *Les emplois précaires deviennent de plus en plus "normaux" pour les femmes. Qu'en est-il de la législation à ce sujet ?*

La jurisprudence de la Cour européenne peut être une aide. En effet, les régimes de sécurité sociale doivent s'adapter au taux d'activité et inclure tout le monde, ce qui n'est pas le cas actuellement en Suisse.

Par contre, je ne peux qu'exprimer un souci à propos de la précarité des femmes, dans l'assurance-maladie, il y a perte de gains. Notre régime fédéral est facultatif, l'entrée dans l'EEE ne le rend pas obligatoire ; il n'y a aucune contrainte en la matière.

En pratique, ce sont les femmes qui se retrouvent dans les emplois les plus précaires, les moins syndiquées, donc les moins couvertes par les conventions collectives de travail. Or, ce sont elles qui ne possèdent pas d'assurance perte de gains. Elles n'ont droit dès lors qu'à la couverture du salaire. Et donc l'employeur verse le salaire pendant une période très limitée. De plus, maladie et maternité peuvent s'additionner !

On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure la Charte communautaire, en dépit de toutes ses faiblesses, n'est pas politiquement et moralement un instrument qui devrait conduire la Suisse à changer le plus rapidement possible ce système incroyable. En effet, selon la Charte, les travailleurs ont droit à la compensation de leurs revenus par les assurances sociales. Ce qui n'est absolument pas vrai en Suisse.

◆ *On a présenté les répercussions de la législation européenne sur la législation suisse comme apportant une amélioration automatique à la protection légale des femmes ?*

Si les femmes peuvent avoir des espoirs avec l'entrée de la Suisse dans l'EEE, il faut qu'elles évitent de commettre une erreur : l'entrée dans l'EEE n'entraînera pas *ipso facto* — sans efforts politiques — d'améliorations tendant à l'égalité, à l'octroi de l'assurance-maternité, etc. Chaque pays étant souverain dans ce domaine, il appartiendra aux autorités, mais aussi à nous toutes, de promouvoir cette égalité. Il faudra se mobiliser pour inscrire dans la réalité les grands principes énoncés dans les directives.

Les études les plus percutantes réalisées dans le domaine social parlent d'un espace européen timide, qui ne serait pas à la hauteur du Grand marché, car on constate que l'économique précède le tout, que le social tente de suivre l'économique qu'il ne se développe pas de manière parallèle et pas avec la même importance. ★

La Brèche, 15 novembre 1992

## Enterrement du droit d'asile

Le compromis entre les partis gouvernementaux l'Union démocrate-chrétienne (CDU) et l'Union social-chrétienne (CSU), d'une part, et le Parti social-démocrate (SPD), de l'autre, concernant la révision du droit d'asile a été rendu public le 6 décembre 1992, à Bonn, dans une "déclaration d'intentions". Ce texte contient un projet de modification de l'article 16a de la Constitution ainsi qu'une série d'accords complémentaires (1).

Le même jour avait lieu, à Munich, une manifestation de 300 000 personnes qui ont formé une gigantesque chaîne humaine, tout comme à Hambourg une semaine après. Le 13 décembre, à Francfort, un grand concert antiraciste a rassemblé plus de 450 000 personnes. Ce même week-end, tous les joueurs du championnat de football allemand arboraient un maillot sur lequel était inscrit : « *Mon ami est étranger.* »

Manuel KELLNER



LE PROJET de modification constitutionnelle de l'article 16a concernant le droit d'asile porte sur plusieurs points. Premièrement, il réaffirme que les personnes politiquement persécutées jouissent du droit d'asile en Allemagne. La définition de ce droit est précisée : le texte prévoit que toute personne qui entre en Allemagne par un pays membre du Marché commun européen ou d'un Etat garantissant l'application de la Convention de Genève sur les réfugiés et de la Convention européenne sur les droits de l'homme est exclue du droit d'asile. La liste de ces Etats — en dehors du Marché commun — qui remplissent ces conditions doit être spécifiée par une loi qui doit être votée par le Bundesrat (chambre des représentants des gouvernements des *Länder*). En dehors de ces cas-là, des mesures mettant fin au séjour peuvent être prises indépendamment d'un recours en justice du demandeur d'asile.

Ces Etats seront jugés en fonction de leur fondement juridique, de leur pratique judiciaire et des circonstances politiques générales. Il faudra qu'il n'existe pas de persécutions politiques, de punitions ou de traitements inhumains ou humiliants dans ces Etats. Le ressortissant d'un tel Etat n'est pas sensé être persécuté politiquement, sauf s'il peut en fournir la preuve.

Ces dispositions ne pourront être revues que s'il existe un doute sérieux quant au bien-fondé juridique de la mesure d'expulsion. La même disposition s'applique dans les autres cas de non-justification évidente de la demande de droit d'asile. Dans ces conditions, l'examen juridique de la demande peut être restreint.

### Application immédiate

En outre, les accords complémentaires de cette "déclaration d'intentions" précisent un certain nombre d'autres points, concernant les demandeurs du droit d'asile qui sont aujourd'hui en Allemagne. Ainsi, la Pologne, les Etats tchèque et slovaque, l'Autriche et la Suisse sont considérés comme des Etats garantissant les droits de l'homme. Le gouvernement allemand entamera des négociations en matière d'indemnisation financière notamment avec la Pologne. Par ailleurs, les réfugiés victimes de guerres civiles jouiront d'un droit de séjour limité et n'auront pas le droit de demander l'asile politique par la suite. Quant aux 400 000 demandeurs actuels d'asile, pour lesquels il n'y a encore eu de décision, ils seront traités en fonction des nouvelles dispositions adaptées.

La procédure d'examen d'une demande de droit d'asile sera considérablement accélérée. Ainsi, un seul juge décidera de la réponse à apporter lors d'une "procédure rapide". Pendant, ce temps, les demandeurs seront assignés à résidence et regroupés. Les allocations sociales pour les demandeurs

1) Voir *Inprecor* n° 362 et 363 des 6 et 20 novembre 1992.



Un représentant du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), à Bonn, Walter Koisser, a fait part de son "scepticisme" face à ce texte, surtout sur ce qui concerne ces fameux Etats respectant les droits de l'homme. Selon lui, la Pologne, par exemple, n'est pas disposée à respecter l'interdiction de l'expulsion des réfugiés dans leur pays d'origine où ils sont précisément persécutés — interdiction fixée par la Convention de Genève.

Le sens du prétendu "compromis" de Bonn est clair. La violence et l'agitation des racistes et des néonazis ont été entendues. L'Allemagne va se transformer en une gigantesque citadelle, les Etats voisins servant de remparts et de fossés.

diques. Cette situation profitera aux fascistes et aux réactionnaires de tout poil, et les aidera à produire leurs "statistiques" mensongères sur le prétendu « degré élevé de criminalité des étrangers ». En plus, le champ de répression de l'Etat s'en trouvera d'autant plus étendu, intention déjà approuvée par les dirigeants actuels, ainsi que par ceux du SPD.

Prochainement, sauf retournement spectaculaire du Parti social-démocrate, la direction élargie du SPD devrait signer cet accord. Le projet de loi sera présenté d'ici quelques semaines — au plus tard trois mois — à la Bundesrat et devrait y être adopté définitivement.

Il est donc urgent d'organiser, le plus massivement possible, une riposte démocratique, en Allemagne bien sûr, mais aussi au niveau international. ★

Cologne, 10 décembre 1992

d'asile seront diminuées et accordées sous forme de prestations en nature (et non plus en argent). La naturalisation des étrangers remplissant certaines conditions sera accordée à l'avenir à la seule condition que la demande en soit faite.

Des quotas seront fixés. L'immigration de gens appartenant à l'"ethnie allemande" ne pourra pas dépasser 200 000 personnes par an ; de même, les contrats de travail avec des étrangers ne pourront pas dépasser le nombre de 100 000 par an. Le "travail illégal" accompli par des étrangers sera poursuivi plus sévèrement à l'avenir.

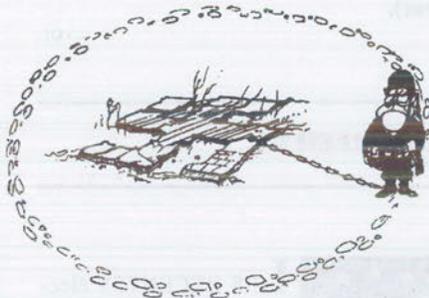
Un paragraphe concerne les étrangers qui séjournaient déjà en Allemagne de l'Est avant la réunification. Il précise qu'une « solution humanitaire » sera trouvée, qui devrait déterminer leur « degré d'intégration ».

### Le compromis historique

Contrairement aux assertions des dirigeants du SPD, Amnesty International a déclaré que le droit d'asile était bel et bien démantelé par cet accord. Un grand nombre de gens persécutés, provenant d'Etats remplissant prétendument les conditions définies par le projet de modification de l'article 16a de la Constitution de l'Allemagne, vont être refoulés à la frontière, sans aucune possibilité de recours judiciaire. Pourtant, certains des Etats nommés ne remplissent pas, selon Amnesty International, les conditions énumérées dans les dispositions en ce qui concerne le respect du droit d'asile (l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Autriche, etc.). Enfin, pour d'autres Etats comme la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, rien ne permet de savoir s'ils remplissent ces conditions.

Les fugitifs séjournant en Allemagne vont être mis à la porte en masse, ceux qui passeront les mailles du filet seront traités très durement et vivront des situations humiliantes et dégradantes.

La pression sur une majorité d'immigrés va également se renforcer : soit ils acceptent l'intégration totale, en reniant leur identité, soit les discriminations à leur encontre vont s'aggraver. Le durcissement de la loi crée les conditions d'un accroissement du nombre de "clandestins" entrant en Allemagne, compte tenu des restrictions juri-



## Vient de paraître

Le dernier numéro des Cahiers d'étude et de recherche consacré à la Yougoslavie, est déjà disponible.



Commandes à la PEC  
2, rue Richard Lenoir  
93108 Montreuil (France).  
(45 FF, 16 FS, 270 FB par  
exemplaire.)

Chèques à l'ordre de  
Pierre Rousset

### La fragmentation de la Yougoslavie

Une mise en perspective

Catherine Samary



# Sur fond d'austérité et d'avortement

Des élections générales et trois référendums simultanés sur l'avortement ont eu lieu, le 25 novembre 1992, dans 26 comtés de l'Irlande — la partie formellement indépendante. La coalition du Fianna Fail et des Démocrates progressistes au pouvoir (1) avait éclaté à cause des dépositions contradictoires faites par les deux leaders de ces partis, Des O'Malley et Albert Reynolds, devant un tribunal.

La justice, qui continue son cours, est en train d'enquêter sur un des plus grands scandales financiers de ces dernières années, concernant les activités de Larry Goodman, propriétaire de la Boucherie industrielle anglo-irlandaise (AIBP). Cette société est placée sous tutelle de l'Etat — il s'agit d'un dispositif légal visant à empêcher sa liquidation, car elle aurait des dettes d'environ un demi-milliard de livres irlandaises (l'équivalent de 5 % du produit national brut).

John MEEHAN



LES RECENTES élections ont été marquées, d'une part, par la défaite majeure des partis de droite traditionnels — le Fianna Fail (FF) et le Fine Gael (FG) — et, de l'autre, par une victoire sans précédent du Parti travailliste.

Le Fianna Fail a atteint son score le plus bas depuis 1927 et le plus petit nombre de sièges au Parlement, le Dail, depuis la même année. Le Fine Gael a réalisé sa pire performance depuis 1948.

Le Parti travailliste, lui, a arraché le meilleur score de son histoire. Il s'est bien remis de sa chute de 1987, lorsqu'il n'avait obtenu que 6,4 % des voix, avec un nombre de suffrages qu'il n'avait pas eu depuis 50 ans.

Le Parti travailliste a sérieusement sous-estimé la poussée de son soutien et n'avait pas présenté assez de candidats. A Dublin, il est passé de 10 à 33 % — les travaillistes avaient seulement présenté un candidat dans 9 des 11 circonscriptions de cette ville. C'est leur attitude timorée qui a finalement permis à leurs rivaux de la Gauche démocratique d'obtenir deux sièges — dont celui du leader de cette organisation, Proinsias De Rossa.

La poussée du Parti travailliste s'explique par sa ligne actuelle d'opposition

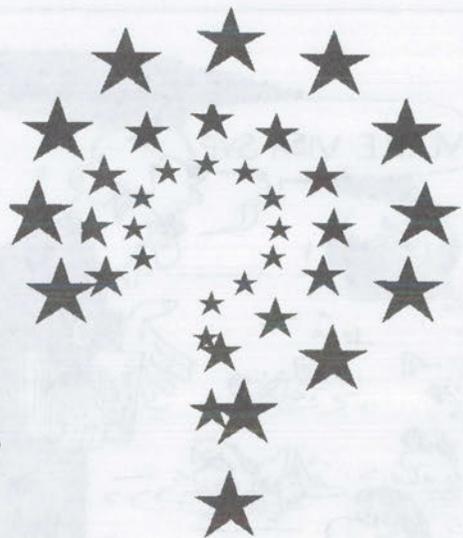
aux deux partis bourgeois ; mais cette attitude correspond à une décision strictement tactique de sa direction.

En 1987, le Parti travailliste a quitté la coalition dont il faisait partie depuis 17 ans avec le Fine Gael ; ses avancées électorales actuelles sont le fruit de cette prise de distance politique.

## Le grand bond des travaillistes

Mais ces choix tacticiens constituent aussi le talon d'Achille du succès des travaillistes. Des rumeurs circulent selon lesquelles le leader de ce parti, Dick Spring, pourrait tenter d'utiliser la multiplication des scandales financiers comme prétexte pour mettre sur pied une sorte de "coalition d'urgence". Malheureusement, les signes se multiplient dans ce sens. La Gauche démocratique, humiliée par sa déconfiture aux élections, est plus que désireuse de participer aux pourparlers pour une éventuelle coalition avec l'aile droite du Fine Gael. Le tableau devrait peut-être s'éclaircir le 14 décembre, lorsque le Dail reprendra ses travaux — plusieurs combinaisons restent cependant toujours possibles.

La cause de l'instabilité électorale extrême qui secoue l'Irlande réside dans la crise sociale et économique majeure qui frappe ce pays. Le chômage touche environ 300 000 personnes — 20 % de la population active, selon des statistiques officielles, mais, en réalité, plutôt 30 %.



Des périls majeurs guettent, par exemple, la compagnie nationale aérienne Aer Lingus, qui pourrait supprimer des milliers d'emplois. Une catastrophe similaire menacerait la cristallerie Waterford [usine très prestigieuse de cristal de luxe, ndlr].

Face à cette crise, la seule politique que la classe dominante est prête à mettre en œuvre est celle des suppressions d'emplois et des privatisations. C'est la seule manière que connaisse la bourgeoisie pour se sortir de l'impasse dans laquelle elle s'enfonce avec Maastricht — il lui faut appliquer un plan d'austérité draconien pour pouvoir entrer dans l'Union économique et monétaire (UEM). Cela passe par la réduction de la dette publique, qui atteint 60 % du produit national brut, en l'espace de cinq ans. Les coupes qui ont déjà été faites dans les budgets ont eu des conséquences électorales importantes. Toute éventuelle participation de la Gauche démocratique et du Parti travailliste au gouvernement leur ferait porter la responsabilité d'une telle politique.

## La bataille de l'avortement

Trois référendums sur l'avortement se sont déroulés en même temps que les élections (2). Harry Whelehan, le procureur général, avait tiré malgré lui le coup d'envoi de cette campagne, au début de l'année 1992, avec le cas "x", lorsqu'il avait essayé d'interner en Irlande une adolescente de 14 ans, qui pensait même se suicider après avoir été victime d'un viol, et dont les

1) Sur l'Irlande, et notamment sur ses liens avec la Communauté économique, voir *Inprecor* n° 352 et 356 des 8 mai et 3 juillet 1992.

2) Les trois questions posées dans ces référendums portaient sur le droit à voyager dans d'autres pays pour pratiquer une IVG ; sur le droit à l'information sur la contraception et l'IVG ; et, enfin, sur le droit à l'avortement dans le seul cas où la vie de la mère serait en danger — écarté exclus les cas de femmes qui feraient des tentatives de suicide.

## Remue-ménage à gauche

**A** l'occasion des récentes élections, Démocratie populaire (People's Democracy — PD —, section irlandaise de la IVe Internationale) a présenté la candidature de Joe Harrington à Limerick, où il est déjà conseiller local. Celui-ci a notamment fait campagne contre le Traité de Maastricht et sur la nécessité de s'appuyer sur le mouvement de masse contre le capitalisme.

Ailleurs, le PD a appelé à voter pour le Sinn Fein « pour aider à placer [le thème] de la domination impérialiste au centre de la campagne électorale » et pour le Parti travailliste « sans aucune illusion ».

La défense des droits des femmes a été aussi au centre de la campagne de PD : « On accuse les femmes d'injures et leurs fonctions les plus intimes sont discutées avec délectation — habituellement, par des experts "mâles". Les vieux débats moyenâgeux sur le sexe des anges ne valent rien à côté de la vie et de la santé des femmes. »

» Comme des anges, les femmes se doivent d'être invisibles et silencieuses dans cette discussion. Tout cela montre clairement que les programmes des grands partis concernant les femmes sont totalement incompatibles avec les normes minimum d'égalité et de démocratie.

» La politique du gouvernement actuel résulte de l'alliance entre l'Eglise et l'Etat — [et dévoile] la véritable nature d'un Etat confessionnel qui doit être démantelé si le peuple irlandais veut [accéder à] une véritable liberté et [à] l'indépendance. »

Par ailleurs, le Parti des travailleurs, né de l'aile dite "officielle" du Sinn Fein républicain [elle-même scission du Sinn Fein qui s'était faite sur le rejet, en partie, de l'utilisation de la lutte armée, ndlr] et qui subit une forte influence stalinienne, avait fait des progrès spectaculaires dans les années 80, apparaissant, contrairement au Parti travailliste, comme une force de gauche hostile aux alliances avec la droite. Sa plus forte base se trouvait alors à Dublin ; mais l'éloignement du Parti travailliste par rapport à la coalition avec le Fine Gael, en 1987, a entraîné une forte crise d'identité au sein du Parti des travailleurs. Par ailleurs, la Gauche démocratique avait scissionné du Parti des travailleurs en 1991.

Il y a deux mois, les archives du Parti communiste d'Union soviétique (PCUS) avaient révélé l'existence d'une lettre mendiant un million de livres, signée par De Rossa — le leader actuel de la Gauche démocratique — et par Sean Garland — son secrétaire général depuis cette époque. La lettre parlait aussi d'« activités spéciales » — c'est-à-dire de vols commis par la branche "officielle" de l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

Le Parti des travailleurs et la Gauche démocratique sont les enfants chéris de l'impérialisme dans les six comtés du Nord de l'Irlande qui sont encore sous contrôle britannique ; la découverte de ces "activités financières" leur a donc été pardonnée. Dans les 26 comtés irlandais, ces deux organisations recrutent maintenant sur une base social-démocrate modérée. ★

J. M.

parents voulaient organiser l'avortement en Grande-Bretagne (3). Une puissante vague de protestation populaire avait alors mis en échec Whelehan et l'extrême droite religieuse.

Pour sortir de l'impasse, les hommes politiques avaient alors appelé la Cour suprême de justice au secours ; celle-ci avait déclaré qu'il était légitime de voyager à l'étranger pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse. Mais la Cour avait déjà émis plusieurs jugements contre des gens qui demandaient des informations et des conseils en la matière — signifiant, de fait, que le fait de voyager à l'étranger pour un avortement était inconstitutionnel.

Dans le cas de l'adolescente, pour ne pas se couvrir de ridicule, les juges suprêmes du pays ont décidé que, dans les 26 comtés, l'avortement, dans ce cas particulier, était légal ; en d'autres termes, le danger de suicide était une raison valable pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Les résultats du triple référendum ont constitué une véritable victoire pour les forces qui se battent pour le droit de choisir et un désastre absolu à la fois pour le Fianna Fail et pour la hiérarchie catholique.

Deux des résultats des trois référendums ont été clairs. A la suite du cas "x", le gouvernement a voulu empêcher qu'il se soit

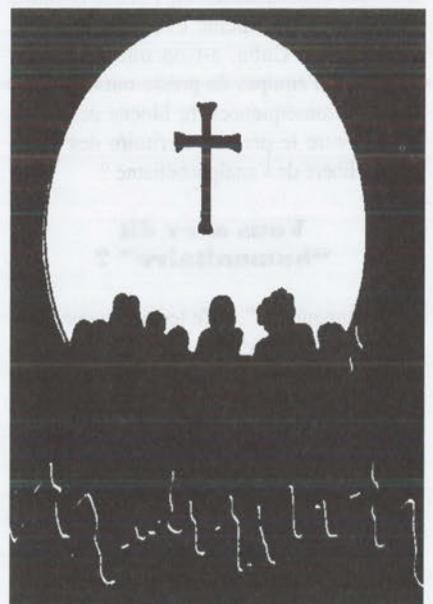
de recommencer en interdisant l'information sur l'avortement et les aides légales pour les femmes qui essaieraient de pratiquer une IVG à l'étranger. Ces deux propositions ont été adoptées par une majorité de deux contre un.

### Un camouflet

Le troisième référendum cherchait à modifier la sentence de la Cour suprême concernant le cas "x". Cette proposition a été rejetée. Elle s'est attirée à la fois l'opposition des partisans du droit de choisir et celle de l'extrême droite. L'extrême droite appelait à voter non car elle mène campagne pour un amendement constitutionnel, encore plus draconien que celui qu'elle avait réussi à imposer en 1983.

Les partisans du droit de choisir ont préféré la victoire limitée représentée par le verdict de la Cour suprême [autorisant les voyages à l'étranger, ndlr]. La hiérarchie catholique, elle, ne savait plus sur quel pied danser. Cela l'a amenée à avoir une position ambiguë ; mais, individuellement, les évêques ont appelé à rejeter les trois propositions ; le résultat a été un désaveu cinglant pour ces derniers. ★

Dublin, 2 décembre 1992



3) Sur le cas de cette adolescente et les réactions qui ont suivi, voir *Inprecor* n° 348 du 13 mars 1992.

# L'armée des Etats-Unis n'est pas l'Armée du salut



**LE TRAITEMENT** médiatique de l'intervention en cours en Somalie (1) n'est certes pas le scandale majeur de cette nouvelle tartufferie, mais il n'en est pas moins affligeant. Pour couvrir l'arrivée des Zorro nord-américains, il s'est subitement concentré en Somalie beaucoup plus de reporters que la famine — pourtant endémique dans ce véritable enfer terrestre qu'est devenue la Corne de l'Afrique, depuis plusieurs années — n'en a jamais attirés. C'est que la couverture médiatique a désormais une nouvelle fonction : il ne s'agit plus d'attirer l'attention sur les souffrances des Somaliens, mais de légitimer une intervention militaire nord-américaine, la troisième et dernière opération commandée par Bush, après Panama et le Golfe.

L'hypocrisie atteint aujourd'hui de nouveaux sommets : « *Nous n'allons pas tolérer que des bandes armées (...) condamnent leur propre peuple à la famine* », a déclaré solennellement George Bush, le 4 décembre 1992. Quel toupet de la part d'un homme qui fait payer au peuple irakien le maintien au pouvoir du tyran qui l'accable, en soumettant ce peuple à un embargo meurtrier dont les conséquences en famine et morts d'enfants sont à peine évoquées dans les médias ! Et Cuba, a-t-on oublié Cuba ? Combien d'équipes de presse ont-elles couvert les conséquences du blocus des Etats-Unis contre le premier territoire des Amériques libéré de l'alphabétisme ?

## **Vous avez dit "humanitaire" ?**

"Humanitaire"... Ce terme évoque dorénavant, irrésistiblement, celui de "pacification", autre grand exemple du maniement de l'antiphrase par les puissances hégémoniques. A l'adresse de ceux qui seraient tentés d'écouter le chant des sirènes de cet "humanitarisme-là", rappelons quelques faits qui situent le véritable enjeu de la nouvelle intervention américaine et ses conséquences prévisibles.

La décision, pour le moins insolite, de la part d'un président sortant, deux mois avant la passation des pouvoirs à son successeur, d'engager des troupes dans une intervention

**Les bonnes âmes de l'Occident chrétien pourront fêter Noël en toute sérénité. Les images atroces et insoutenables des enfants somaliens squelettiques, assaillis par des nuées de mouches, cèderont bientôt la place sur leurs écrans et dans leurs magazines à celles de Marines souriants, blancs de préférence, tenant dans leurs mains viriles les menottes d'enfants somaliens ayant retrouvé le sourire... le temps d'une prise de vue.**

**Salah JABER**

extérieure qui n'est pas sans risques, ne relève pas du baroud d'honneur comme on pourrait le croire. Ce n'est pas ainsi que les Etats-Unis sont gouvernés. Bush ne s'offre pas un départ "en beauté" — résultat qui est loin d'ailleurs d'être garanti.

L'opération a une finalité beaucoup plus surnoise : le complexe militaro-industriel représenté par Bush est inquiet de la perspective de l'accès à la présidence d'un homme qui ne cache pas s'être opposé à l'intervention au Viêt-Nam et ne s'en repent pas, de surcroît. Il s'agit donc de placer son mandat, d'entrée de jeu, sous le sceau de l'interventionnisme, dont le renouveau restera la principale "réalisation" de l'ère Bush après les tentatives peu convaincantes de l'ère Reagan. Le prétexte est particulièrement bien choisi, car facile à "légitimer" par le matraquage médiatique et les discours hypocrites (66 % de soutien dans l'opinion publique, selon un sondage de *Newsweek*).

Par ailleurs, l'intervention en Somalie, à la pointe de ce fameux arc de crise dont le Golfe constitue l'enjeu majeur, s'inscrit dans la continuité stratégique de l'opération contre l'Irak. Au moment où les confidences à répétition faites par Washington aux médias américains semblent préparer le terrain à une action contre l'Iran — bastion de l'intégrisme islamique et nouvelle bête noire de l'Occident depuis l'effondrement du "communisme" —, l'intervention des Etats-Unis dans un pays musulman de la même région, à proximité du Soudan allié à l'Iran (qui a condamné l'intervention), est lourde de signification.

L'intervention en Somalie représente un

pas important dans la voie de la consolidation du "nouvel ordre mondial" inauguré par la guerre du Golfe. Cette notion, sur laquelle on a beaucoup ricané, recouvre en fait trois éléments tout à fait tangibles : d'abord, les Etats-Unis sont le gendarme du monde ; ensuite, ils agissent désormais sous le couvert de l'Organisation des

Nations-Unies (ONU) ; enfin, leur action militaire doit être financée par les autres, notamment leurs alliés riches bénéficiant de leur protection armée.

Le premier élément est flagrant : encore une fois, les Etats-Unis démontrent qu'ils sont plus à même d'intervenir que d'autres puissances bien plus proches qu'eux du théâtre des opérations (dont la France qui dispose, en outre, d'une base sur le territoire adjacent de Djibouti).

## **La feuille de vigne**

Quant au second élément, il commence à devenir habituel. C'est la deuxième fois, depuis août 1990, que les Etats-Unis font avaliser par le Conseil de sécurité de l'ONU — après coup — leur décision d'envoyer des troupes ; la seconde fois que la couverture onusienne est accordée à des troupes nord-américaines, agissant sous commandement nord-américain sans même s'embarrasser de casques bleus, avec de surcroît un mandat très élastique, autorisant le recours à la force. Qui plus est, c'est la première fois qu'un "droit d'ingérence" (nous vous faisons grâce de l'adjectif) dans les affaires intérieures d'un pays est établi.

« *Feuille de vigne* », dit *Newsweek*, « *habillage onusien* », affirme le quotidien français, *Le Monde* ; en effet, il est difficile d'être dupe. Les Etats-Unis ont, encore une fois, carrément imposé leur volonté aux Etats membres de l'ONU. Ceux-ci avaient déjà décidé de mettre sur pied une force de 3 500 hommes chargés de protéger la distribution de l'aide alimentaire en Somalie. Cette force, qui n'inclut pas de troupes nord-américaines ou même françaises, commen-

1) Voir *Inprecor* n° 361 et 364 des 23 octobre et 4 décembre 1992.

çait à peine à se déployer sur les lieux : seul le contingent pakistanais de 500 hommes était arrivé au moment où Bush a décidé d'intervenir. Les Etats africains ont demandé, en vain bien sûr, que les troupes nord-américaines — dont ils savaient ne pouvoir empêcher l'intervention (seules les cinq grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, y disposent d'un droit de veto) — soient mises sous commandement de l'ONU.

### Les Etats-Unis font la quête

Signalons enfin que la quête pour les frais du gendarme a commencé. Comme pour la guerre du Golfe, le Japon et l'Arabie saoudite ont été les premiers appelés à passer à la caisse. A l'heure du bilan, on s'apercevra que les frais de l'intervention nord-américaine auront excédé le montant de l'aide alimentaire apportée aux Somaliens par tous les gouvernements de la planète.

Outre ces dernières considérations économiques, qui font que l'intervention sous commandement de l'ONU de troupes de pays du tiers monde non impliqués dans le conflit somalien aurait été beaucoup moins onéreuse, sinon plus "désintéressée" ; outre le fait que la force des 3 500 hommes déjà prévue par l'ONU aurait peut-être suffi à assurer la distribution des vivres ; il reste la question de savoir si cette intervention ne fera pas plus de victimes qu'elle ne sauvera de vies !

En effet, contrairement à la disposition des forces dans le Golfe qui permettait de massacrer les troupes irakiennes et de détruire l'infrastructure du pays sans massacre direct de civils, les miliciens somaliens agissent au milieu de la population et dans des concentrations urbaines. Dans de telles conditions, les engins de mort manipulés par les soldats nord-américains risquent de faire de gros dégâts et de lourdes "bavures" à en juger par le bilan de leur intervention au Panama. Les nombreuses voix qui, au sein des organisations humanitaires, ont exprimé cette inquiétude sont étouffées ou réprimées, à l'instar de la Somalienne, Rakiya Omaar, congédiée pour cette raison par l'organisation nord-américaine *Africa Watch*, dont elle avait été la directrice.

En ces temps de grande mystification, il est à nouveau nécessaire de rappeler que l'armée des Etats-Unis n'est pas l'Armée du salut. ★

9 décembre 1992

## La tragédie d'Ayodhya

Le 6 décembre 1992, dans la ville d'Ayodhya dans l'Etat d'Uttar Pradesh, situé dans le Nord de l'Inde, des dizaines de milliers d'extrémistes hindous ont détruit la mosquée datant du XVI<sup>e</sup> siècle — ils prétendent qu'elle serait construite sur les ruines d'un temple commémorant le "lieu de naissance" du mythique seigneur Rama.

Jusqu'à ce jour, les violences provoquées par ces événements à travers le pays ont entraîné la mort de 500 personnes, pour la plupart des musulmans.

Le gouvernement du Parti du congrès-I et du Premier ministre, Narasimha Rao, a limogé le gouvernement de l'Etat d'Uttar Pradesh, issu du parti d'extrême droite hindoue Bharatiya Janata Party (BJP), et a arrêté des dirigeants de cette organisation. Rao a aussi promis de reconstruire la mosquée et interdit certaines organisations communalistes hindoues, mais ses mains sont, en l'occurrence, loin d'être propres.

### Raghu KRISHNAN



UNE FOIS arrivé au pouvoir dans l'Uttar Pradesh et dans trois autres Etats du Nord, lors des élections de 1991, où il était devenu la principale force d'opposition au Lok Sabha (le Parlement national), la direction du BJP avait mis un bémol à son profil intégriste hindou, pour paraître un candidat "respectable" au pouvoir central.

Mais, confronté à une popularité déclinante dans ses gouvernements d'Etats, à des divisions internes et au danger que les très extrémistes hindous Vishwa Hindu Parishad (VHP) et Rashtriya Swayam Sevak Sangh (RSS) ne poussent sa propre base plus à droite, le BJP a rejoint ses alliés extrémistes hindous et a adopté leur posture belliqueuse à Ayodhya.

Fin octobre 1992 — lors du troisième round des négociations prolongées sur la question, sous les auspices du gouvernement — le VHP a déclaré que le 6 décembre 1992 serait un *kar seva*, c'est-à-dire un rassemblement de milliers de ses cadres sur le site de la mosquée.

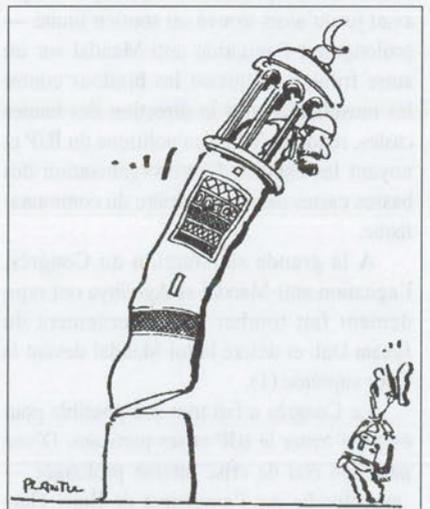
Une semaine plus tard, les négociations ont été rompues, et on a conseillé à ceux qui espéraient un dénouement pacifique du conflit de s'en remettre aux tentatives du

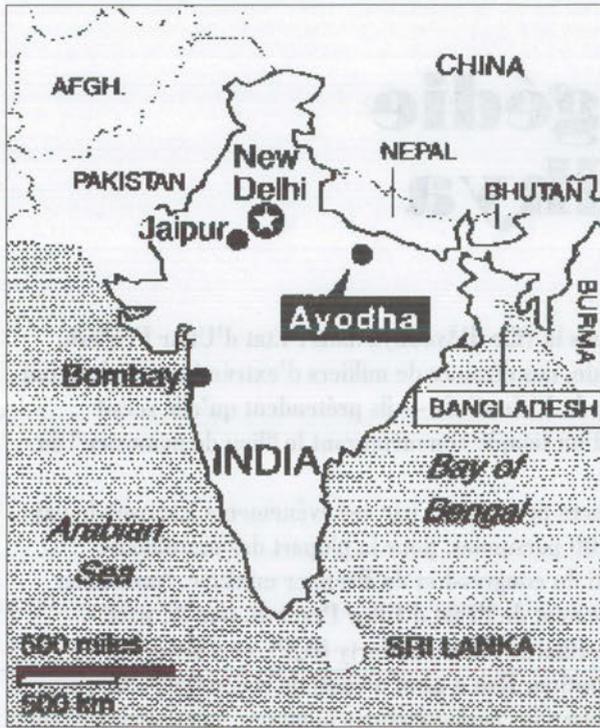
Congrès pour apaiser les extrémistes hindous et à la Cour suprême.

Pendant ce temps, le VHP et le RSS fascisant menaient campagne pour assurer une participation importante au *kar seva* d'Ayodhya — ils attendaient la participation d'un million de leurs partisans.

Ce conflit a eu un rôle éminemment politique et social dans la période récente, pour le BJP comme pour le Parti du congrès et leurs bases sociales majoritairement riches et issues des hautes castes.

A l'automne 1990, le BJP avait fait une entrée triomphale sur la scène politique avec une mobilisation nationale pour collecter des briques pour la construction d'un nouveau temple à Ayodhya. Plusieurs centaines de musulmans avaient déjà été tués lors des violences qui ont accompagné cette cam-





pagne. Cette dernière était une réponse claire à la décision, deux mois plus tôt, du gouvernement du Janata Dal, du Premier ministre V.P. Singh, d'appliquer les recommandations du rapport Mandal — qui prescrivait un système de quotas pour certaines zones de locations publiques, réservées à la population de basse caste dans les endroits où une telle législation n'existe pas encore.

### Les hautes castes contre-attaquent

Cette loi a provoqué un tollé parmi les castes hindoues de rang élevé et intermédiaire. Le BJP et le Congrès ont déclenché une violente agitation anti-Mandal, menée par des étudiants de haute caste qui craignaient que la loi n'aggrave leurs problèmes d'emploi.

Le BJP avait calculé qu'une campagne autour de la question d'Ayodhya — qui avait jusqu'alors trouvé un soutien limité — prolongerait l'agitation anti-Mandal sur un autre front, galvanisant les hindous contre les musulmans sous la direction des hautes castes, redorant le blason politique du BJP et noyant les espoirs d'auto-organisation des basses castes dans la fondrière du communalisme.

À la grande satisfaction du Congrès, l'agitation anti-Mandal et Ayodhya ont rapidement fait tomber le gouvernement du Janata Dal, et déféré la loi Mandal devant la Cour suprême (1).

Le Congrès a fait tout son possible pour éviter d'irriter le BJP et ses partisans. D'une part, son état de crise interne prolongée — approfondie par l'assassinat de Rajiv Gan-

dhi, en mai 1991 — l'a rendu très vulnérable au cours offensif du BJP, et il a déjà perdu trois États clefs au profit de ce dernier. D'autre part, alors qu'il se plonge dans les eaux turbulentes de la libéralisation économique, le Congrès veut utiliser l'autoritarisme politique du BJP, son libéralisme économique et social basé sur les nouveaux riches des villes et des campagnes afin d'en tirer le maximum de profit. Tout en prenant ses distances vis-à-vis des tendances les plus fanatiquement anti-musulmanes du BJP — de peur de s'aliéner le soutien des élites musulmanes nationales et de compromettre les relations de l'Inde avec le monde musulman — le

Congrès a montré qu'il ne répugnait pas trop à jouer aussi cette carte-là (2).

Pendant ce temps, dans le Pakistan islamique voisin, l'assaut d'Ayodhya a accordé un bol d'air inespéré au gouvernement contesté du Premier ministre Nawaz Sharif, qui était confronté à une vague de protestation dirigée par le Parti populaire du Pakistan de l'ancienne Premier ministre Benazir Bhutto.

Sharif n'a pas tardé à appeler à une « journée de deuil et de protestation », le 8 décembre, qui a été marquée par des attaques violentes dirigées contre la minorité hindoue du pays. Il y a eu des scènes similaires au Bangladesh.

### Le spectre de l'Etat d'urgence

L'Occident a montré plus d'intérêt que d'habitude pour les récents événements — principalement de peur que le programme néolibéral du gouvernement ne soit remis en cause.

Le Parti du Congrès — le seul parti pan-indien — est pressé de venir à bout de sa crise chronique de domination.

Avec l'émergence d'un parti communaliste hindou comme force politique importante, avec le développement de la cupidité, de la corruption et du gangstérisme qui ont frappé l'Inde pendant la période de "modernisation" de la décennie écoulée — et avec la répression qui a répondu à la multiplication des protestations de la classe ouvrière contre les réformes — il y a une menace réelle d'instauration d'un régime civil autoritaire comme celui de l'état d'urgence des

années 1975-77. À cette époque, le Premier ministre Indira Gandhi — invoquant une prétendue menace de l'extrême droite hindoue — avait décrété les lois d'urgence et appliqué une répression dirigée essentiellement contre les syndicats et la gauche.

État d'urgence ou pas, le glissement autoritaire de la politique indienne se poursuit inexorablement. ★

8 décembre 1992

1) Le 16 novembre 1992, la Cour suprême a rendu son verdict sur le rapport Mandal, soutenant largement la loi de 1990. Cette décision a été suivie de protestations violentes dans tout le Nord du pays. *The Hindu International Edition*, 28 novembre 1992.

2) Le BJP a déclenché une campagne agressive pour l'expulsion des travailleurs immigrés du Bangladesh, surtout les musulmans. Pour ne pas être en reste, le gouvernement central du Congrès a envoyé l'armée dans un bas-quartier de New Delhi, en plein milieu de la nuit, où elle a rafilé 132 musulmans dans un camion et les a expulsés au Bangladesh. Quand il a été plus tard découvert qu'il s'agissait de résidents légaux en Inde, venus du Pakistan, leur retour a été autorisé. "Operation Pushback", *Economic and Political Weekly*, 7 novembre 1992.

## SOLIDARITE AVEC LE PADS

La candidature de Landing Savané, du Parti africain pour la démocratie et le socialisme (PADS), aux prochaines élections présidentielles du Sénégal, représente un espoir pour toute la gauche africaine. Nous devons soutenir cette campagne.

Des pin's ont été édités, au sigle du PADS — 2 000 sont en vente en France — afin de soutenir la campagne de nos camarades sénégalais.

● Prix unitaire : 20 FF  
(+ 10 FF de port).

● Passez vos commandes à  
**Rouge, 2, rue Richard Lenoir  
93108 Montreuil (France).**



# Index de l'année 1992

## Inprecor n° 344 à 365

### AFGHANISTAN

La libanisation "afghane" 08.05.92 352  
*Salah JABER*

### AFRIQUE DU SUD

Sables mouvants 28.02.92 347  
*Peter BLUMER*

Après le référendum 10.04.92 350  
*Interview de la WOSA*

Un pas en avant, et deux en arrière 03.07.92 356  
*Marc LINI*

Secousses et manœuvres 25.09.92 359  
*Peter BLUMER*

« Tout est possible » 25.09.92 359  
*Interview de Nelson MANDELA*

Gays et lesbiennes en apartheid 25.09.92 359  
*Interview de Tanya CHAN-SAN*

### ALGERIE

Coup d'Etat contre les élections 17.01.92 344  
*Interview de Chawki SALHI*

L'urne de Pandore 17.01.92 344  
*Chawki SALHI*

Les ennemis du FIS 17.01.92 344  
*Samira FELLAH*

Qu'est-ce que l'intégrisme ? 31.01.92 345  
*Chawki SALHI*

Les crimes de la "démocratie" 14.02.92 346  
*Chawki SALHI*

Les six mois de Boudiaf 03.07.92 356  
*Chawki SALHI*

### ALLEMAGNE

La fin du miracle 14.02.92 346  
*Winfried WOLF*

La grande grève n'a pas eu lieu 28.02.92 347  
*Manuel KELLNER*

Vers la fin du partenariat social 24.04.92 351  
*Hans-Jürgen SCHULTZ*

Petit tremblement de terre 24.04.92 351  
*Manuel KELLNER*

« Wir streiken » 08.05.92 352  
*Winfried WOLF*

Vive la grève ! 22.05.92 353  
*François VERCAMMEN*

Les immigrés dans le collimateur 05.06.92 354  
*David MÜLLER*

Les onze jours de l'ÖTV 05.06.92 354  
*Angela KLEIN*

L'autre face du "miracle" 03.07.92 356  
*Marc FISHER*

Le sommet des flics 17.07.92 357  
*Manuel KELLNER*

Terreur nazie à Rostock 11.09.92 358  
*David MULLER*

La débâcle économique 23.10.92 361  
*Hans-Jürgen SCHULTZ*

Les vieux démons 23.10.92 361  
*Angela KLEIN*

Le rail des riches 06.11.92 362  
*Winfried WOLF*

Le SPD malade du droit d'asile (B) 06.11.92 362

Un demi-million dans la rue 20.11.92 363  
*David MULLER*

Enterrement du droit d'asile 18.12.92 365  
*Manuel KELLNER*

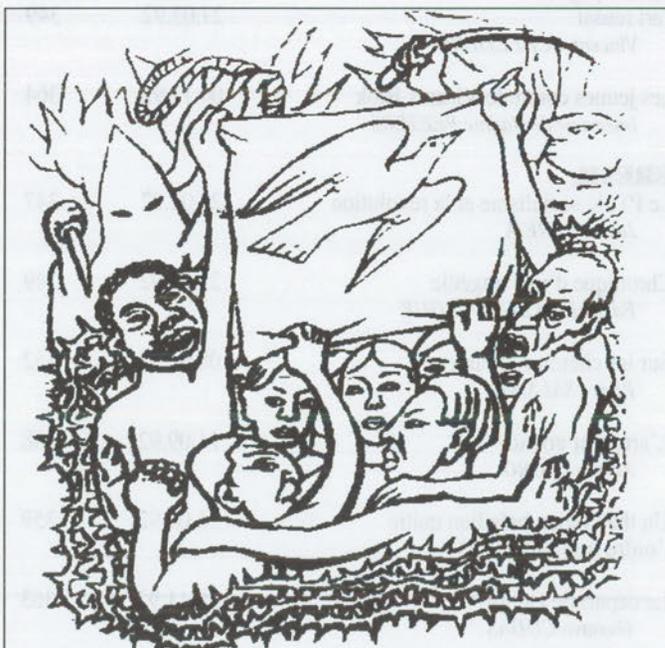
### AMERIQUE CENTRALE

Des droits de l'homme aux droits des femmes 05.06.92 354  
*Anne DURIEUX*

### AMERIQUE LATINE

A la recherche du temps perdu 14.02.92 346  
*Alfonso MORO*

"Notre Amérique" 10.04.92 350  
*Miguel ROJAS MIX*



La longue nuit de l'esclavage <i>John BUDICK</i>	22.05.92	353
Les femmes et la "pureté du sang" <i>Verena STOLCKE</i>	19.06.92	355
Mercosur, un projet en gestation <i>Aldo GILI</i>	19.06.92	355
Les oubliés du Canada <i>TABLE RONDE</i>	03.07.92	356
Le mouvement indigène et les 500 ans <i>Interview d'Hazel LAW</i>	17.07.92	357
De Sao Paulo à Managua <i>Alfonso MORO</i>	11.09.92	358
Faire renaître l'espoir <i>Ernest MANDEL</i>	11.09.92	358
Pour la souveraineté des peuples <i>DOCUMENT</i>	11.09.92	358
La fierté d'une Amérique indigène et noire <i>INPRECOR</i>	09.10.92	360
Un demi-millénaire de résistance noire <i>Isaac AKCELRUD</i>	09.10.92	360
Lève-toi Amérique ! <i>Rigoberta MENCHU</i>	09.10.92	360
Cinq siècles d'interdits <i>Eduardo GALEANO</i>	09.10.92	360
Entre la croix et l'épée <i>Interview de Giulio GIRARDI</i>	09.10.92	360
Mercosur : Trois pays à égalité ? <i>Luis STOLOVITCH</i>	04.12.92	364
<b>ANGOLA</b>		
Un conflit sans fin <i>Interview de Christine MESSIANT</i>	04.12.92	364
<b>ARGENTINE</b>		
Le vote des sans espoir <i>Eduardo LUCITA</i>	28.02.92	347
Sur les chemins escarpés... <i>Pierre SALAMA</i>	08.05.92	352
<b>BELGIQUE</b>		
Pari réussi <i>Vincent SCHELIENS</i>	27.03.92	349
Les jeunes contre le Vlaams Blok <i>Interview de Nadine PEETERS</i>	04.12.92	364
<b>BRESIL</b>		
Le PT, le socialisme et la révolution <i>Jose CORREIA</i>	28.02.92	347
Chronique d'une tragédie <i>Eduardo ALBUQUERQUE</i>	27.03.92	349
Sur les chemins escarpés... <i>Pierre SALAMA</i>	08.05.92	352
L'arroseur arrosé <i>Alfonso MORO</i>	11.09.92	358
Un théologien brésilien quitte l'ordre franciscain (B)	25.09.92	359
Le départ de Collor <i>Gustavo CODAS</i>	20.11.92	363

## CANADA

L'imbroglia de la crise <i>François MOREAU</i>	08.05.92	352
Le petit frère de l'oncle Sam <i>François MOREAU</i>	17.07.92	357
Les oubliés du Canada <i>TABLE RONDE</i>	03.07.92	356
Le référendum-boomerang <i>Raghu KRISHNAN</i>	06.11.92	362

## CEI

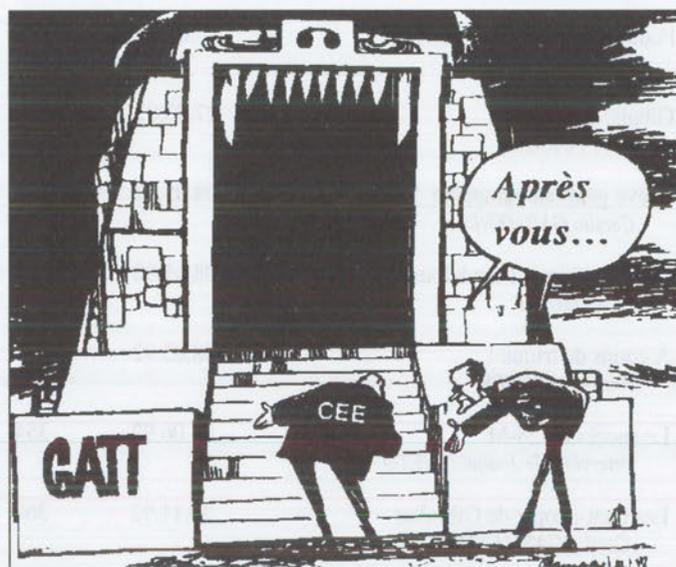
Le grand chaos <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	31.01.92	345
---	----------	-----



Du plan au clan <i>Interview de Catherine VERLA</i>	31.01.92	345
Le drame du Karabagh <i>Vicken CHETERIAN</i>	28.02.92	347
La loi de la jungle <i>David SEPPO</i>	13.03.92	348
Splendeurs et misères <i>Barbara SCHULTZ</i>	13.03.92	348
Une lutte de tous les jours <i>Interview de Tatiana MARKOVA</i>	13.03.92	348
Les raisons de la colère <i>David SEPPO</i>	27.03.92	349
Karabagh : La guerre au quotidien <i>Vicken CHETERIAN</i>	08.05.92	352
Voyage à Erevan <i>Vicken CHETERIAN</i>	03.07.92	356
L'enjeu moldave <i>Colin MEADE</i>	03.07.92	356
Parcours d'un syndicaliste <i>Interview de Nikolai BELANOVSKI</i>	17.07.92	357
Le gendarme russe de la CEI <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	23.10.92	361
<b>CHINE</b>		
Les "déviation" du marché <i>Livio MAITAN</i>	27.03.92	349
Dans les geôles de Deng <i>Gregor BENTON</i>	27.03.92	349
Le combat continue <i>Interview de Liu SHANQING</i>	27.03.92	349

L'ultime bataille des vieux chefs ? <i>Roland LEW</i>	22.05.92	353
Les émeutes de Shenzen <i>Zhang KAI</i>	20.11.92	363
<b>COLOMBIE</b>		
La paix est-elle possible ? <i>Alicia PONCE</i>	17.07.92	357
Sur fond de violence <i>Interview d'Alfonso CANO</i>	17.07.92	357
<b>COTE-D'IVOIRE</b>		
Faillite d'un pays modèle <i>Jean-François MARQUIS</i>	14.02.92	346
<b>CROATIE</b>		
Main basse sur le Parlement <i>Christian POMITZER</i>	11.09.92	358
<b>CUBA</b>		
La solitude du coureur de fond <i>Janette HABEL</i>	17.01.92	344
Une opposition pas très indépendante <i>DOCUMENT</i>	17.01.92	344
Non à l'embargo contre Cuba ! (B)	13.03.92	348
Pourquoi confondre Cuba avec l'enfer ? <i>Eduardo GALEANO</i>	22.05.92	353
Congrès international en Allemagne (B)	19.06.92	355
La <i>Gaceta</i> de Cuba (B)	25.09.92	359
<b>DANEMARK</b>		
Bombe fasciste (B)	27.03.92	349
Le grain de sable danois <i>Claude GABRIEL</i>	05.06.92	354
Les empêcheurs d'unifier en rond <i>Bodil RASMUSSEN</i>	19.06.92	355
L'éclatement des "non" <i>Age SKOVRIND</i>	23.10.92	361
<b>DEBATS</b>		
L'histoire reprendra son cours <i>Phil HEARSE</i>	27.03.92	349
<b>ECOLOGIE</b>		
La mascarade de Rio <i>Hermann DWORCZAK</i>	05.06.92	354
Quels transferts Nord-Sud ? <i>Fred PEARCE</i>	05.06.92	354
Le dépotoir centraméricain <i>Joan PALOMES</i>	05.06.92	354
« Sauvons la planète » <i>DOCUMENT</i>	19.06.92	355
L'environnement et les deux mondes <i>Luiz PINGUELLI ROSA</i>	19.06.92	355
Le "grand sommet" accouche d'une souris <i>Gilberto MURRIETA</i>	03.07.92	356
<b>ECONOMIE</b>		
Les vitrines de l'Occident <i>Claude GABRIEL</i>	14.02.92	346
Un nouvel an morose <i>Maxime DURAND</i>	14.02.92	346

Capitalisme-casino <i>Winfried WOLF</i>	14.02.92	346
Où va la crise ? <i>Maxime DURAND</i>	14.02.92	346
Le labyrinthe de la crise <i>J. ALBARRACIN et P. MONTES</i>	14.02.92	346
Etats-Unis / Europe : La bataille du GATT <i>Claude GABRIEL</i>	14.02.92	346



Europe de l'Est : Le marché pour quoi faire ? <i>Catherine VERLA</i>	14.02.92	346
Etats-Unis : En attendant la reprise <i>David FINKEL</i>	14.02.92	346
Allemagne : La fin du miracle <i>Winfried WOLF</i>	14.02.92	346
Grande-Bretagne : L'héritage empoisonné <i>A. KILMISTER et J. LISTER</i>	14.02.92	346
Amérique latine : A la recherche du temps perdu <i>Alfonso MORO</i>	14.02.92	346
Côte-d'Ivoire : Faillite d'un pays modèle <i>Jean-François MARQUIS</i>	14.02.92	346
Brésil : Chronique d'une tragédie <i>Eduardo ALBUQUERQUE</i>	27.03.92	349
Chine : Les déviations du marché <i>Livio MAITAN</i>	27.03.92	349
Tchécoslovaquie : La privatisation par coupons <i>Adam NOVAK</i>	27.03.92	349
Sur les chemins escarpés... <i>Pierre SALAMA</i>	08.05.92	352
Le serpent se mord la queue <i>Rollon BLOKHIS</i>	09. 10.92	360
Une crise très britannique <i>Jamie GOUGH</i>	06.11.92	362
Pour quelques parts de marché <i>Nicolas BENIES</i>	20.11.92	363

Mercosur :Trois pays à égalité ? <i>Luis STOLOVITCH</i>	04.12.92	364	Cinq juges contre les femmes <i>Evelyn SELL</i>	17.07.92	357
<b>EGYPTE</b>			Prisonniers d'opinion <i>Témoignage de Dhoruba BIN WAHAD</i>	17.07.92	357
Rien n'est sacré <i>Interview de Naoual SAADAoui</i>	08.05.92	352	Des fissures dans le bipartisme <i>Keith MANN</i>	23.10.92	361
Farag Foda assassiné (B)	19.06.92	355	Du Koweït à Los Angeles <i>Salah JABER</i>	06.11.92	362
<b>ETAT ESPAGNOL</b>			Le retour du "rêve américain" <i>Gustavo BUSTER</i>	20.11.92	363
Catalogne : Un rapport accablant <i>Marité BEIRAS</i>	13.03.92	348	<b>EUROPE</b>		
Pourquoi pas la grève générale ? <i>Joaquín NIETO</i>	13.03.92	348	Les nations sans Etat <i>Alain NAZIER</i>	17.01.92	344
Gitans, immigrés... <i>Paco TORRES</i>	27.03.92	349	La bataille du GATT <i>Claude GABRIEL</i>	14.02.92	346
Grève générale rampante ? <i>Cecilia GARMENDIA</i>	08.05.92	352	Vers une égalité des nuisances <i>Marianne EBEL</i>	13.03.92	348
L'Exposition et l'Andalousie <i>DOCUMENT</i>	08.05.92	352	Le bateau prend l'eau <i>François VERCAMMEN</i>	24.04.92	351
A coups de trique ! <i>Antonio FLORES</i>	08.05.92	352	La CEE contre les Irlandaises <i>Anne CONWAY</i>	08.03.92	352
Le succès du 28-M <i>Interview de Joaquín NIETO</i>	05.06.92	354	Le grain de sable danois <i>Claude GABRIEL</i>	05.06.92	354
Les boat-people de Gibraltar <i>Cecilia GARMENDIA</i>	20.11.92	363	Le serpent se mord la queue <i>Rollon BLOKHIS</i>	09. 10.92	360
Les syndicats sous le règne du PSOE <i>J. NIETO et P. RODRIGUEZ</i>	04.12.92	364	Europe "terre d'asile" ? <i>Finn JENSEN</i>	09. 10.92	360
Les balles du racisme <i>Carmen BRIZ</i>	04.12.92	364	Mobilisations antiracistes et antifascistes	20.11.92	363
<b>ETATS-UNIS</b>			Pour les droits des appelés <i>Ron BLOM</i>	20.11.92	363
Au pays des inégalités <i>Paul LEBLANC</i>	31.01.92	345	Pour quelques parts de marché <i>Nicolas BENIES</i>	20.11.92	363
La lutte paie <i>Phil KWIK</i>	31.01.92	345	Le "miracle" d'Edimbourg <i>Claude GABRIEL</i>	18.12.92	365
Un parti du travail chez l'oncle Sam ? <i>Keith MANN</i>	31.01.92	345	<b>EUROPE / ETATS-UNIS</b>		
Le droit de cuissage en accusation <i>Camille COLATOSTI</i>	31.01.92	345	La bataille du GATT <i>Claude GABRIEL</i>	14.02.92	346
La bataille du GATT <i>Claude GABRIEL</i>	14.02.92	346	L'impasse de Munich <i>Livio MAITAN</i>	17.07.92	357
En attendant la reprise <i>David FINKEL</i>	14.02.92	346	Pour quelques parts de marché <i>Nicolas BENIES</i>	20.11.92	363
Mark Curtis, toujours en prison (B)	24.04.92	351	<b>EUROPE DE L'EST</b>		
Pour le droit à l'avortement ! <i>Sarah SPRINGER</i>	08.05.92	352	Le marché pour quoi faire ? <i>Catherine VERLA</i>	14.02.92	346
La rébellion des anges noirs <i>Dolores TREVISIO</i>	08.05.92	352	<b>FEMMES</b>		
Le rêve américain devient cauchemar <i>Gustavo BUSTER</i>	08.05.92	352	Algérie : Les ennemis du FIS <i>Samira FELLAH</i>	17.01.92	344
S'organiser pour réussir <i>Dolores TREVISIO</i>	22.05.92	353	Le droit de cuissage en accusation <i>Camille COLATOSTI</i>	31.01.92	345
La lutte trahie des Caterpillar <i>Frank LOVELL</i>	22.05.92	353	Irlande : La barbarie <i>Penny DUGGAN</i>	13.03.92	348
Un "indépendant" musclé <i>Keith MANN</i>	17.07.92	357	Irlande : Amère victoire <i>Anne CONWAY</i>	13.03.92	348
			Etat espagnol-Catalogne : Un rapport accablant <i>Marité BEIRAS</i>	13.03.92	348

CEI : Splendeurs et misères <i>Barbara SCHULTZ</i>	13.03.92	348
CEI : Une lutte de tous les jours <i>Interview de Tatiana MARKOVA</i>	13.03.92	348
Europe : Vers une égalité des nuisances <i>Marianne EBEL</i>	13.03.92	348
Yémen : Des combats nous attendent <i>Interview de Amatal Al-Aleem SOUSUWAH</i>	13.03.92	348
Yémen : Loi religieuse et loi laïque <i>Interview de Raoufa HASSAN</i>	13.03.92	348
Irlande : La CEE contre les Irlandaises <i>Anne CONWAY</i>	08.05.92	352



Etats-Unis : Pour le droit à l'avortement <i>Sarah SPRINGER</i>	08.05.92	352
Egypte : Rien n'est sacré <i>Interview de Naoual SAADAoui</i>	08.05.92	352
Amérique centrale : Des droits de l'homme aux droits des femmes <i>Anne DURIEUX</i>	05.06.92	354
Les femmes et la "pureté du sang" <i>Verena STOLCKE</i>	19.06.92	355
Allemagne : L'autre face du miracle <i>Marc FISCHER</i>	03.07.92	356
Etats-Unis : Cinq juges contre les femmes <i>Evelyn SELL</i>	17.07.92	357
Israël : Entre sionisme et féminisme <i>Tikva HONIG-PARVAS</i>	18.12.92	365
Suisse : Des grands principes à la réalité <i>Interview de Béatrice DESPLAND</i>	18.12.92	365
<b>FRANCE</b>		
Un automne chaud <i>François OLLIVIER</i>	17.01.92	344
Par dizaines de milliers à Paris (B)	31.01.92	345
Tonton fait de la résistance <i>Francis SITEL</i>	10.04.92	350

Qui vote pour Le Pen ? <i>Interview de Nonna MAYER</i>	22.05.92	353
Délit de solidarité (B)	19.06.92	355
Maastricht en panne ? <i>Francis SITEL</i>	25. 09. 92	359
La rafle de Paris (B)	06.11.92	362
<b>GRANDE-BRETAGNE</b>		
Droit d'asile menacé (B)	31.01.92	345
L'héritage empoisonné <i>A. KILMISTER et J. LISTER</i>	14.02.92	346
La débâcle du nouveau réalisme <i>Phil CLARKE</i>	24.04.92	351
Une crise très britannique <i>Jamie GOUGH</i>	06.11.92	362
Major est tombé dans la mine <i>Dave OSLER</i>	06.11.92	362
<b>GRECE</b>		
Pacifistes emprisonnés (B)	22.05.92	353
Visées sur la Macédoine <i>DOCUMENT</i>	25. 09. 92	359
Grève générale politique <i>Nicos SIMEONIDIS</i>	25. 09. 92	359
<b>GUATEMALA</b>		
Rigoberta Menchu candidate au prix Nobel de la paix (B)	22.05.92	353
Lève-toi Amérique ! <i>Rigoberta MENCHU</i>	09.10.92	360
Rigoberta, prix Nobel de la paix <i>Ulises MARTINEZ FLORES</i>	23.10.92	361
<b>HAITI</b>		
Le pari d'Aristide <i>Arthur MAHON</i>	13.03.92	348
Le prophète désarmé <i>Arthur MAHON</i>	19.06.92	355
<b>HONGRIE</b>		
Le malaise hongrois <i>Lazlo ANDOR</i>	28.02.92	347
Le congrès du PSH <i>Tamas KRAUSZ</i>	03.07.92	356
<b>INDE</b>		
Contre le barrage (B)	24.04.92	351
La tragédie d'Ayodhia <i>Raghu KRISHNAN</i>	18.12.92	365
<b>IRLANDE</b>		
La barbarie <i>Penny DUGGAN</i>	13.03.92	348
Amère victoire <i>Anne CONWAY</i>	13.03.92	348
La CEE contre les Irlandaises <i>Anne CONWAY</i>	08.05.92	352
Oui, mais... <i>J. MEEHAN et A. CONWAY</i>	03.07.92	356
Sur fond d'austérité et d'avortement <i>John MEEHAN</i>	18.12.92	365

<b>ISRAEL</b>					
Plus qu'une opération électorale <i>Michel WARSCHAWSKI</i>	13.03.92	348	Le nœud coulant <i>Luiza MARIA</i>	24.04.92	351
Sionisme et racisme <i>Michel WARSCHAWSKI</i>	24.04.92	351	<b>MAROC</b>		
L'étrange coalition <i>Marcelo MEIR</i>	03.07.92	356	Une atmosphère de "fin de règne" <i>Interview d'Abraham SERFATY</i>	17.01.92	344
Au bonheur de Bush <i>Salah JABER</i>	03.07.92	356	Les mosaïques du monde arabe <i>Interview d'Abraham SERFATY</i>	31.01.92	345
L'"assimilation" des Falachas <i>Tikva HONIG-PARVAS</i>	09.10.92	360	Notre ennemi le roi <i>Brahim OUALI</i>	06.11.92	362
Quand les prisonniers donnent le ton <i>Michel WARSCHAWSKI</i>	23.10.92	361	<b>MARXISME</b>		
Entre sionisme et féminisme <i>Tikva HONIG-PARVAS</i>	18.12.92	365	Reprendre l'offensive <i>Ernest MANDEL</i>	17.07.92	357
<b>ITALIE</b>			<b>MEXIQUE</b>		
Congrès du PRC <i>Livio MAITAN</i>	17.01.92	344	La contre-réforme agraire <i>Sergio RODRIGUEZ</i>	28.02.92	347
Par dizaines de milliers à Milan (B)	31.01.92	345	Une sale affaire <i>Alfonso MORO</i>	27.03.92	349
La DC malmenée <i>Franco TURIGLIATTO</i>	24.04.92	351	Sur les chemins escarpés... <i>Pierre SALAMA</i>	08.05.92	352
Récupérer le terrain perdu <i>Interview de Sergio GAVARINI</i>	24.04.92	351	La bataille des Volkswagen <i>Ulises MARTINEZ FLORES</i>	18.12.92	365
Le PRC dans la bataille <i>Interview de Livio MAITAN</i>	24.04.92	351	<b>NICARAGUA</b>		
La résistance à Alfa Romeo <i>Gigi MALABARBA</i>	08.05.92	352	Où vont les enfants de Sandino ? <i>Sergio RODRIGUEZ</i>	17.07.92	357
L'assaut des Lignes <i>Luciano MUHLBAUER</i>	05.06.92	354	Le sandinisme à la dérive <i>Victor PRISMA</i>	06.11.92	362
La grogne monte <i>Livio MAITAN</i>	25.09.92	359	<b>NIGERIA</b>		
La révolte ouvrière <i>Gigi MALABARBA</i>	09.10.92	360	Sous la botte militaire <i>Edwin MADUNAGU</i>	20.11.92	363
Il faut la grève générale ! <i>DOCUMENT</i>	09.10.92	360	De putsch en putsch <i>Edwin MADUNAGU</i>	20.11.92	363
« La parole aux ouvriers » <i>Sergio D'AMIA</i>	23. 10. 92	361	<b>NORVEGE</b>		
<b>JAPON</b>			En campagne contre Maastricht <i>E. BRAATEN et G. GUDDAL MICHELSEN</i>	17.07.92	357
Le nouveau gendarme de l'Asie <i>Junichi HIRAI</i>	13.03.92	348	<b>ONU</b>		
<b>KURDISTAN</b>			La stratégie de l'étranglement <i>Salah JABER</i>	31.01.92	345
Les oubliés de la guerre <i>TEMOIGNAGE</i>	28.02.92	347	L'ONU repart en croisade <i>Claude GABRIEL</i>	04.12.92	364
Le soulèvement du "Newroz" <i>Interview d'Abdallah ÖCALAN</i>	10.04.92	350	<b>PALESTINE</b>		
Le "syndrome de printemps" <i>Fuat ORÇUN</i>	10.04.92	350	Quand les prisonniers donnent le ton <i>Michel WARSCHAWSKI</i>	23.10.92	361
<b>LIBAN</b>			L'opposition durcit le ton <i>Salah JABER</i>	23.10.92	361
Les fusils et les urnes <i>Salah JABER</i>	25.09.92	359	<b>PAYS BALTES</b>		
<b>LIBYE</b>			Désenchantement <i>Gerry FOLEY</i>	04.12.92	364
Le bouc émissaire <i>Salah JABER</i>	10.04.92	350	<b>PAYS-BAS</b>		
			Les antiracistes dans la rue (B)	27.03.92	349
			Droit de vote des immigrés <i>Ron BLOM</i>	24.04.92	351
			<b>PAYS BASQUE</b>		
			Quelle libération nationale ? <i>J. IRIARTE "BIKILA"</i>	17.01.92	344
			<b>PEROU</b>		
			Le coup de Fujimori <i>Alfonso MORO</i>	10.04.92	350

L'apprenti-dictateur <i>Témoignage d'Hugo BLANCO</i>	22.05.92	353
Fujimori s'en va en guerre (B)	03.07.92	356
<b>PHILIPPINES</b>		
Les premiers mois du régime Ramos <i>Paul PETITJEAN</i>	25.09.92	359
Le PC à l'heure des réévaluations <i>DOCUMENT</i>	20.11.92	363
Du débat manqué à la crise <i>Paul PETITJEAN</i>	04.12.92	364
<b>POLOGNE</b>		
Carton rouge pour Walesa <i>Jan SYLWESTROWICZ</i>	31.01.92	345
Guerre au sommet <i>J. MALEWSKI et J. WARDEGA</i>	17.07.92	357
Un été chaud <i>Jan MALEWSKI</i>	25.09.92	359
L'"ennemi public numéro un" <i>Jan MALEWSKI</i>	23.10.92	361
Criminalisation des femmes (B)	06.11.92	362
La tentation théocratique <i>Jan MALEWSKI</i>	20.11.92	363
<b>IVe INTERNATIONALE</b>		
IXe camp international de la jeunesse (B)	03.07.92	356
IXe Rencontre internationale de la jeunesse (B)	25.09.92	359
La guerre en Bosnie-Herzégovine <i>S. U. de la IVe INTERNATIONALE</i>	23.10.92	361
Inprecor devient mensuel <i>INPRECOR</i>	18.12.92	365
<b>REPUBLIQUE DOMINICAINE</b>		
Du plomb dans l'aile <i>Andy BROCK</i>	24.04.92	351
Des méthodes dignes de la Conquête (B)	25.09.92	359
Le phare de la honte <i>Andy BROCK</i>	23.10.92	361
<b>ROUMANIE</b>		
Elections sans surprises <i>Colin MEADE</i>	09.10.92	360
<b>RUSSIE</b>		
Les rois du racket <i>Interview de Iouri MARENITCH</i>	17.01.92	344
La valse des étiquettes <i>Interview d'Alexandre BOUZGALINE</i>	17.01.92	344
Le marché de la santé <i>I. GLOUCHENKO et R. CLARKE</i>	10.04.92	350
La colère passive <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	22.05.92	353
Y a-t-il une gauche dans l'avion ? <i>TABLE RONDE</i>	22.05.92	353
Le ras-le-bol des blouses blanches <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	22.05.92	353
Voix de l'Oural <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	19.06.92	355

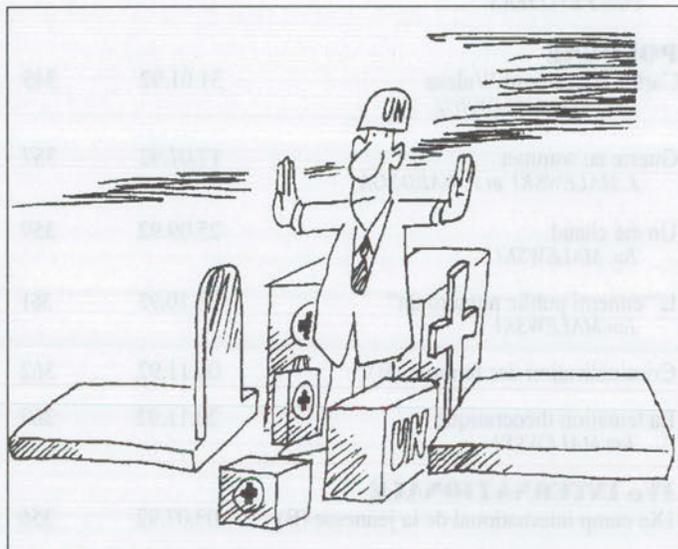
La misère de Perm <i>Interview de Boris IKLOV</i>	19.06.92	355
La seconde bataille de Tankograd <i>Interview de Vladimir RESNITS</i>	19.06.92	355
Plan de misère <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	11.09.92	358



Le gendarme russe de la CEI <i>Poul FUNDER LARSEN</i>	23.10.92	361
« Les syndicats sont mon dernier espoir » <i>Interview de Natalya KUSENTAL</i>	04.12.92	364
<b>SALVADOR</b>		
Sur le fil du rasoir <i>M. VELAZQUEZ et P. PACHECO</i>	31.01.92	345
Plus rien ne sera comme avant... <i>P. GOMEZ et R. HASTING</i>	11.09.92	358
<b>SENEGAL</b>		
Nouvel élan à gauche <i>Claude GABRIEL</i>	31.01.92	345
Forum panafricain <i>DOCUMENT</i>	31.01.92	345
<b>SERBIE</b>		
Dans les rues de Belgrade <i>Christian POMITZER</i>	06.11.92	362
<b>SOMALIE</b>		
La charité de la onzième heure <i>François PIGUET</i>	23.10.92	361
L'ONU repart en croisade <i>Claude GABRIEL</i>	04.12.92	364
L'armée des Etats-Unis n'est pas l'Armée du salut <i>Salah JABER</i>	18.12.92	365
<b>SRI LANKA</b>		
Guerre et FMI <i>Phil HEARSE</i>	17.01.92	344
Résistances aux privatisations <i>Témoignage de Vasudeva NANAYAKKARA</i>	17.07.92	357
La tragédie du peuple tamoul <i>V. THIRUNAVUKKARASU</i>	20.11.92	363

<b>SUEDE</b>			
Grève contre la violence raciste (B)	28.02.92	347	
<b>SUISSE</b>			
Du FMI aux F/A-18 <i>Charles-André UDRY</i>	19.06.92	355	
Le chassé-croisé de l'EEE <i>André DURET</i>	18.12.92	355	
<b>SYRIE</b>			
La "bonne" dictature continue à sévir <i>Salah JABER</i>	28.02.92	347	
<b>TCHÉCOSLOVAQUIE</b>			
La chasse aux sorcières est ouverte ! (B)	28.02.92	347	
La privatisation par coupons <i>Adam NOVAK</i>	27.03.92	349	
Syndicats en quête d'identité <i>Adam NOVAK</i>	27.03.92	349	
A quand la partition ? <i>Adam NEZVAL</i>	19.06.92	355	
Le divorce sera-t-il de "velours" ? <i>Adam NOVAK</i>	18.12.92	355	
<b>THAÏLANDE</b>			
Appel à la solidarité contre les bouchers de Bangkok (B)	22.05.92	353	
Le massacre de mai <i>Paul PETITJEAN</i>	05.06.92	354	
<b>TIERS MONDE</b>			
Contre-sommet à Munich (B)	22.05.92	353	
<b>TUNISIE</b>			
Etat policier <i>Témoignage de Rym BEN AMOR</i>	17.01.92	344	
Sous le joug de la répression (B)	28.02.92	347	
Soutien aux prisonniers politiques (B)	27.03.92	349	
La LTDH menacée de dissolution (B)	24.04.92	351	
<b>TURQUIE</b>			
Le "syndrome du printemps" <i>Fuat ORÇUN</i>	10.04.92	350	
Le soulèvement du "Newroz" <i>Interview d'Abdullah ÖCALAN</i>	10.04.92	350	
<b>UKRAÏNE</b>			
L'hiver du patriarcat <i>Poul FOUNDER LARSEN</i>	18.12.92	365	
Le temps de la réflexion <i>DOCUMENT</i>	18.12.92	365	
Le marché "nationaliste" <i>Interview de Sergueï KLIMOVSKY</i>	18.12.92	365	
<b>URUGUAY</b>			
La spirale du déclin <i>Interview d'Ernesto HERRERA</i>	28.02.92	347	
<b>VENEZUELA</b>			
Le virus putschiste <i>Raul ZIBECHI</i>	10.04.92	350	
<b>YEMEN</b>			
Des combats nous attendent <i>Interview d'Amatal Al-Aleem SOUSUWAH</i>	13.03.92	348	

Loi religieuse et loi laïque <i>Interview de Raoufa HASSAN</i>	13.03.92	348
<b>YUGOSLAVIE</b>		
Les syndicats dans la tourmente <i>Catherine SAMARY</i>	28.02.92	347
S'insurger pour la paix <i>Catherine SAMARY</i>	13.03.92	348
"Cantonisation" et libanisation <i>Slavko MIHALJCEK</i>	13.03.92	348



La corruption en temps de guerre <i>Slavko MIHALJCEK</i>	10.04.92	350
Kosovo : Sous la botte serbe <i>Interview de Muhamedim KULLASHI</i>	10.04.92	350
L'éclatement de la mosaïque bosniaque <i>Christian POMITZER</i>	22.05.92	353
Qui arrêtera la folle guerre ? <i>Catherien SAMARY</i>	05.06.92	354
Les sanctions... et après ? <i>Christian POMITZER</i>	03.07.92	356
La toile d'araignée <i>Claude GABRIEL</i>	11. 09-92	358
La Conférence de Londres <i>Slavko MIHALJCEK</i>	11. 09-92	358
La spirale de la guerre <i>Interview de Catherine SAMARY</i>	11. 09-92	358
Europe "terre d'asile" ? <i>Finn JENSEN</i>	09. 10.92	360
Des Liégeois en Slovénie <i>Interview de M. BROSSE, M. MORDANT et J. GARCIA</i>	23.10.92	361
La guerre en Bosnie-Herzégovine <i>S. U. de la IVE INTERNATIONALE</i>	23.10.92	361
Dans les rues de Belgrade <i>Christian POMITZER</i>	06.11.92	362

# Le divorce sera-t-il de "velours" ?

Comme dans l'ancienne Yougoslavie, les nouvelles élites des républiques tchèque et slovaque espèrent tirer profit de la séparation en douceur, prévue pour le 31 décembre 1992. Les dirigeants de la riche République tchèque s'arrangent plutôt du "divorce" et font feu de tout bois pour en faire porter la responsabilité aux Slovaques.

Adam NOVAK



DEPUIS les élections de juin 1992, *Lidove Noviny*, qui était autrefois un journal dissident et qui est toujours considéré comme proche de l'ancien président de la Tchécoslovaquie, Vaclav Havel, a lancé une campagne pré-

sentant les Slovaques comme des gens primitifs, balkaniques, "bigots", communistes et paresseux.

L'économie slovaque avait été orientée par les staliniens vers la production de biens primaires et semi-finis pour les usines tchèques. Les commandes passées par l'Allemagne ou l'Autriche dépendent des livraisons bon marché de produits pétro-chimiques, d'acier, et d'aluminium de Slovaquie, ainsi que de la main-d'œuvre slovaque.

Les réformes économiques (1) ont provoqué un taux de chômage de 6 % dans la République tchèque, et de plus de 13 % en Slovaquie et les modestes investissements étrangers se concentrent surtout dans la République tchèque.

Voilà pourquoi de nombreux Slovaques ont commencé à penser qu'une décentralisation de la fédération et une politique économique plus interventionniste les favoriseraient (2). Le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS, nationaliste de gauche) de Vladimir Meciar a remporté les élections, en juin 1992, sur un programme de ce genre.

La droite tchèque a restreint le choix sur l'avenir de la Tchécoslovaquie au maintien de l'actuelle fédération ou à la séparation pure et simple. Lorsque le Premier ministre tchèque Vaclav Klaus a compris que les puissances occidentales blâmeraient les Slo-

vaques pour toute éventuelle séparation, il a commencé à parler ouvertement d'un Etat tchèque indépendant et à lancer des appels à l'unité nationale tchèque. Il est parvenu à paralyser le Conseil national tchèque (le Parlement) en prétendant que toutes les décisions importantes devaient être négociées entre sa formation, le Parti démocratique civique (ODS), et le HZDS.

Les intérêts nationaux tchèques sont désormais définis par Klaus à travers une série de mesures politiques néolibérales prétendument destinées à contenir le "gauchisme" slovaque.

Toute opposition à Klaus est présentée comme anti-tchèque, communiste et anarchiste. A la mi-novembre 1992, le vote de l'Assemblée fédérale visant à transformer la fédération en une vague union plutôt que de la détruire a été présenté par Klaus comme « une tentative de semer la confusion » — il n'a d'ailleurs aucune intention de respecter le Parlement fédéral qu'il juge incapable.

La droite est convaincue que, sans la Slovaquie, la République tchèque serait plus rapidement intégrée dans l'Europe de l'Ouest. Comme le disait l'hebdomadaire tchèque *Respekt* après les élections : « *Seuls en Europe ou ensemble dans les Balkans* ». Klaus répète après chacune de ses visites à l'étranger : « *L'Allemagne nous comprend* ». Les hommes d'affaires occidentaux espèrent que la République tchèque tirera bénéfice de cette scission, à cause de la petite taille de son économie il leur sera plus facile de l'aider.

Vrata Votava, député du Parlement tchèque et sympathisant de la IVe Internationale, a ainsi résumé la situation : « *Le nouveau gouvernement de la République tchèque est composé surtout de politiciens qui portent des responsabilités directes dans l'aggravation de la situation économique, politique et sociale, et dans le déclin moral de la société au cours de ces deux dernières années. Selon eux, le lion tchèque doit montrer ses dents menaçantes à l'Est sur le fleu-*

*ve Morava, tout en faisant le dos rond et des boniments l'Ouest.* »

L'intolérance est en train de tourner en violence avec des manifestations fascistes qui ont l'approbation tacite de la foule à cause des mots d'ordre contre les Tziganes, et des pogroms occasionnels.

## La chasse aux Tziganes

En laissant entendre que 100 000 "Roms" (Tziganes) slovaques allaient affluer dans la République tchèque, la droite tchèque popularise l'idée d'une séparation des nationalités et de la construction de frontières physiques et gardées.

Alors que la plupart des 300 000 "Roms" tchèques sont recensés comme slovaques (3), la nouvelle législation qui prétend refuser le permis de travail aux Slovaques dans les territoires tchèques constitue, en fait, une mesure de déportation d'une minorité nationale, entraînant la séparation des familles et encourageant le racisme ouvert. Des pétitions circulent déjà dans certains centres industriels, comme Most (à Brücke), demandant l'internement des "Roms" dans des camps spéciaux ou leur assignation à résidence dans certains faubourgs. Il est même question de réintroduire une vieille législation autrichienne qui permettait l'enfermement des petits criminels dans leur district de résidence pour un certain temps, la mise aux travaux forcés, etc.

Le Parlement est incapable de traiter de tels problèmes. La plupart des députés n'ont pas réagi lorsque le député du Parti paysan, Frantisek Kondelik, a menacé un journaliste avec un couteau en novembre 1992 — Kondelik et un groupe d'élus ivres avaient été vus en train de chanter *Seig Heil!* dans la cafétéria du Parlement.

Le dirigeant communiste tchèque Jiri Svoboda a été victime d'une tentative d'assassinat, le 5 décembre 1992. Son agresseur a sans doute été encouragé par la campagne de presse menée contre Svoboda.

Jiri Hanak journaliste à *Lidove Noviny*, a protesté contre ces attaques. Selon l'hebdomadaire gouvernemental *Respekt*, « *Personne n'a le courage de risquer les campagnes de calomnies qui suivent toute activité politique [de gauche] de nos jours. Et cette nouvelle peur d'un conflit avec les "gardiens de l'ordre" est ici plus dangereuse pour la droite que tous les discours d'Ivan Svitak ou de Milos Zeman ensemble [des dirigeants de gauche].* »

H

Prague, 11 décembre 1992

1) Voir *Inprecor* n° 349 du 27 mars 1992.

2) Voir *Inprecor* n° 355 du 19 juin 1992.

3) La population de la République tchèque (10 millions d'habitants) se divise ainsi : 9,5 millions de Tchèques — dont 1,5 millions de Moraves et 45 000 Silésiens ; 300 000 "Roms" ; 100 000 Slovaques ; 40 000 Polonais et 60 000 immigrés.

# Entre sionisme et féminisme

Dans l'Etat d'Israël, on a assisté à une convergence entre les mouvements intégristes et extrémistes et les courants laïques et nationalistes. Ce rapprochement entre des courants apparemment contradictoires s'est réalisé sur le dos des femmes, qui sont parmi les premières victimes de l'amalgame fait entre la religion et un Etat en quête de légitimité.

Tikva HONIG-PARVAS \*



LES MOUVEMENTS intégristes qui se sont développés durant ces deux dernières décennies ont un dénominateur commun : ce sont des mouvements politiques qui s'efforcent d'imposer, par des moyens politiques, leur version de la religion à l'Etat et à la société et, par ce biais, aux mouvements politiques. Ils prétendent que leur interprétation de la religion est la seule valable, et ils font la guerre non seulement aux autres interprétations, mais aussi à tous les systèmes pluralistes de pensée, surtout à l'idéologie laïque qui prône la séparation de la religion et de l'Etat — ennemi juré de l'intégrisme. Cet intégrisme nie aussi la légitimité de tous les autres courants, surtout les nationalistes. En outre, l'intégrisme s'efforce d'enlever toute légitimité à l'Etat en tant qu'entité souveraine et qu'institution hiérarchique séparée de la religion organisée (1).

Mais dans l'Etat d'Israël, depuis l'occupation de 1967, on a assisté au processus inverse ; il y a eu convergence entre les mouvements intégristes et les mouvements extrémistes, laïcisants et nationalistes.

Cette rencontre a été rendue possible par des événements bien antérieurs, datant de la reddition du sionisme à la religion — et, plus tard, de celle de l'Etat d'Israël à la religion.

Cette situation a eu des conséquences particulièrement importantes sur les droits des femmes dans le domaine de la procréa-

tion — beaucoup plus en Israël que dans d'autres Etats-nations modernes occidentaux.

En réalité, l'intégrisme en tant que religion politique s'efforçant de revenir sur le devant de la scène et de prendre la direction de la sphère politique, a connu un développement tardif au sein des courants orthodoxes du judaïsme, ne devenant une force sociale et politique significative que dans la foulée de l'occupation israélienne de 1967.

## Une étrange convergence

Avant 1967, l'intégrisme était un courant faible qui s'opposait au mouvement sioniste et qui voyait l'Etat d'Israël comme une entrave à l'instauration du "troisième temple". Lors de l'occupation de 1967, ce ne sont pas les partisans de ce courant qui ont été à l'initiative du renouveau de l'intégrisme en Israël.

L'intégrisme a fleuri justement parmi les orthodoxes qui collaboraient avec le sionisme : le B'nai Akiva, un mouvement de jeunesse, et le Rav Kook Yeshiva — héritiers de la tradition religieuse sioniste, élevés dans le mythe de la colonisation, et qui s'étaient alliés au mouvement ouvrier sioniste durant trois générations avaient fondé un mouvement de colonisation des territoires occupés, le Goush Emounim. Ils sont alors devenus plus extrémistes que leurs aînés en matière de religion et ils se sont battus pour le pouvoir politique. Le Goush Emounim combinait intégrisme religieux et sionisme laïque, et il a créé une force politique disposant de beaucoup de ressources (2).

De l'autre côté, un parti extrémiste, nationaliste et jadis laïcisant, le T'hiya, a



commencé à mettre en avant les symboles religieux et l'orientation religieuse, parvenant à harmoniser ce qui, de toute apparence, semblait contradictoire : le nationalisme politique extrême et l'intégrisme.

La convergence de l'intégrisme juif et du nationalisme extrémiste israélien laïque au sein du mouvement Goush Emounim et du parti T'hiya — qui avait donné aussi naissance au terrorisme juif clandestin — s'est mélangée en plus à des valeurs religieuses et nationalistes, comme celle de Jérusalem, de la Terre d'Israël — au lieu de l'Etat d'Israël — et de la "rédemption de la terre" en tant que "rédemption de la nation". Ces valeurs et ces symboles sont propres au sionisme laïcisant depuis ses débuts.

## « Qui est juif ? »

En réalité, les prémisses de cette convergence sont apparues dès les débuts du mouvement sioniste, et dans la façon dont celui-ci justifiait ses objectifs, incorporés à l'idéologie de l'Etat juif, qui était le produit de ce mouvement.

Depuis le début, le processus de laïcisation n'a affecté ni les fondations de l'Etat d'Israël ni celles de la société ; le concept de

\* Cet article ne traite pas des implications de la nature sioniste de l'Etat d'Israël sur les femmes palestiniennes, ni des divisions fondamentales existant dans la société israélienne — entre ses habitants d'origine européenne et les Orientaux, par exemple.

1) Dan Zax, "Fundamentalism : The new totalitarianism", *Politica*, 1991.

2) Azmi Bishara, "Thoughts on the Tension between Religion and Politics in the Middle East Context", *Theory and Criticism*, 1991.



nation n'a pas été défini de façon séparée par rapport à la religion juive. Ainsi, la collectivité que l'Etat d'Israël est supposé servir et dont il doit défendre les intérêts n'est pas du tout celle des citoyens d'un Etat, mais plutôt celle de la nation juive, définie d'un point de vue religieux, et de ses membres partout dans le monde.

A la question : « *Qui est juif ?* », les religieux orthodoxes avaient répondu en déclarant qu'il s'agissait autant du fils d'une mère juive que de celui qui se serait convenablement converti au judaïsme — c'est-à-dire selon la loi orthodoxe juive.

Ainsi, les juifs, grâce à la Loi du retour, obtiennent automatiquement la nationalité israélienne avec tous les droits et les privilèges refusés aux non-juifs, notamment aux citoyens palestiniens — dont les épouses étrangères, par exemple, n'ont ni le droit automatique à la résidence permanente ni à la citoyenneté (3).

### La "terre sacrée"

A ses débuts, le sionisme — qui n'était qu'une des options en présence en réponse aux déplacements et aux persécutions subies par les juifs depuis le début du capitalisme et du nationalisme en Europe, et qui n'était pas alors majoritaire — constituait, en réalité, la tentative d'un mouvement "laïcisant" pour redéfinir le judaïsme dans des termes plus nationaux que religieux.

Son objectif était d'amener les juifs en Palestine — qui était, selon leur religion, l'endroit d'où ils avaient été exilés et qui leur avait été "promis par Dieu" — et, lorsque les conditions politiques le permettraient, d'y établir un Etat-nation juif, où,

dans l'idéal, tous les juifs pourraient finalement se fixer.

C'est ainsi qu'a commencé le mouvement d'immigration coloniale des juifs immigrant en Palestine, où vivait déjà un autre peuple — les Arabes palestiniens, chassés de leur terre par différents moyens et soumis à la loi du peuple colonisateur.

Le sionisme représentait sans doute une tentative pour établir une nation laïque dans un Etat laïque ou, comme on pouvait l'entendre à l'époque, « *un Etat où les juifs seraient une "nation normale"* ». Les dirigeants du mouvement sioniste — et, ensuite, les dirigeants de l'Etat, surtout les sionistes-socialistes — qui étaient laïques à tous les niveaux, croyaient sans doute profondément qu'une personne pouvait être juive de nationalité sans adhérer à la religion juive. Cette position était en contradiction avec la conception religieuse juive selon laquelle, dans le judaïsme, la religion et la nationalité sont inséparables.

Ainsi, selon l'interprétation religieuse, Sion était en réalité la terre de Canaa, promise au peuple juif. Mais Canaa avait été donnée au "peuple élu" pour qu'il mène sur cette "terre sacrée" une vie personnelle et communautaire exclusivement consacrée à Dieu. Voilà pourquoi Dieu ne rendrait la "terre sacrée" à la loi juive et ne rebâtirait le temple que lorsque tout le peuple juif y serait retourné pour y vivre de façon "sacrée".

En fait, au début, le projet sioniste de fonder un Etat indépendant et laïque s'est heurté à une forte opposition de la direction religieuse qui était à la tête de la plupart des communautés juives. Cette opposition a continué presque jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'a commencé la coopération entre les organisations politiques que les orthodoxes avaient fondées pour disputer la direction aux sionistes, et le sionisme. Dès lors, l'instauration de l'Etat d'Israël était considérée comme une tentative de sauver les juifs, et, selon la loi religieuse, « *sauver des vies remplace même le Sabbat* ».

Cependant, les efforts du mouvement sioniste pour construire une nouvelle collectivité laïque nationale ne rompaient pas complètement avec l'orthodoxie juive ; au contraire, les mythes et symboles religieux faisaient partie des symboles centraux du sionisme — dont le "commandement" cardinal du sionisme, l'immigration vers Israël. L'accent était mis sur le lien entre la terre de la Bible et la vie quotidienne dans la "vieille-nouvelle terre".

Malgré les efforts visant à conférer un sens historique, philosophique et mythique à la Bible, celle-ci est surtout restée un document religieux et, en tant que tel, elle a eu un impact sur la nature des aspirations politiques — même sur celles de la génération

laïque majoritaire d'avant 1948 et sur l'Etat d'Israël (les principaux jours fériés de l'Etat d'Israël étaient et sont d'origine religieuse).

Un processus bien plus spécifique s'est développé dans l'Etat juif, contrairement à ce qui prévaut dans les sociétés modernes : « *Tous les symboles civiques, et essentiellement l'identité de toute la collectivité, ont été mis au service de la religion ; le sionisme lui-même est devenu une sorte de variante de la religion juive tout en incorporant des éléments civiques* » (4).

### La Bible au secours de l'occupation

Pourquoi le sionisme avait-il besoin d'une religion ? La seule terre vers laquelle on pouvait mobiliser une immigration collective importante de juifs pour l'établissement éventuel d'une nation-Etat était la terre biblique de "Sion" — c'est-à-dire, la Palestine. Mais, contrairement aux discours du mythe sioniste, cette terre n'était pas "vide".

Le sionisme avait donc besoin de la tradition juive pour justifier sa revendication de la Palestine en tant que foyer du peuple juif, malgré la présence de la population indigène palestinienne. Il en allait de même pour les juifs qui se prétendaient laïques, comme le mouvement ouvrier sioniste, même si, évidemment, ceux-ci ne parlaient pas de "terre promise".

La légitimation religieuse était assumée par les groupes religieux-nationalistes — même à ses débuts, le sionisme avait eu besoin d'intégrer ces groupes pour en faire les médiateurs de l'entreprise de légitimation vis-à-vis des laïques.

Le mouvement sioniste avait aussi besoin de la reconnaissance et du soutien de larges franges des communautés juives orthodoxes, puisqu'il prétendait représenter tous les juifs du monde. De plus, à la suite de la grande vague d'immigration vers Israël en provenance du monde arabe, dans les années 50, la religion a constitué le seul dénominateur commun d'immigrés issus de différentes cultures et même de races différentes.

L'occupation de 1967, qui a soumis la majeure partie du peuple palestinien à l'ordre israélien, a rendu encore plus difficile la définition de l'identité collective d'Israël et aiguisé le problème de l'existence d'un Etat sioniste dans la région. Le recours à la religion, comme légitimation, s'est fait d'avantage sentir.

Les groupes de religieux sionistes naguère marginaux ont occupé une place centrale dans l'avant-garde des pionniers

3) *The Right to Family Unity*, Alternative Information Center, juin 1992.

4) B. Kimerling, "The suffocating connection of Zionism", Ha'aretz, 24 avril 1990.

colonisateurs et combattants. Comme le souligne Baruch Kimerling : « *Le colon coiffé de la kippah, une miraillette à la main, est la représentation la plus fidèle du noyau dur de [leur] identité collective, que les Israéliens le veuillent ou non. On ne peut même pas dire que ce soit une distorsion du sionisme, c'est plutôt son expression logique poussée jusqu'à l'absurde* » (5).

Ainsi, la place croissante prise par les sujets religieux dans le système éducatif et dans les médias d'Etat depuis que le Likoud a pris le pouvoir, en 1977, n'a suscité aucune opposition significative.

### Les femmes dépositaires de l'"esprit national"

Le pouvoir politique des partis religieux avant et après la création de l'Etat d'Israël explique pourquoi le contrôle de différents domaines de la vie sociale a été confié à l'establishment religieux et des lois religieuses introduites dans la législation d'Etat. Cette ingérence a des implications importantes sur le contrôle des femmes par les hommes ; il s'agit d'éviter que celles-ci ne franchissent les limites qui leur ont été assignées dans la sphère sexuelle et dans celle de la reproduction — la reproduction de la nature et le cadre de l'identité nationale collective "juive" de génération en génération.

Cette répartition des rôles se reflète dans l'adoption de la loi religieuse par l'Etat, selon laquelle c'est la religion de la mère qui détermine si un enfant peut être considéré comme juif, ainsi que les critères de l'immigration du "droit au retour" et l'attribution de la citoyenneté à part entière.

Ainsi, dans leur rôle de dépositaires légales et symboliques de l'identité nationale, les femmes juives, en Israël et ailleurs, sont obligées de participer activement à l'effort sioniste.

L'autre versant du rôle attribué aux femmes juives est lié au fait qu'elles sont les reproductrices biologiques de la collectivité nationale et de son groupe ethnique privilégié, les askhénazes (6).

La domination et le contrôle des femmes par l'establishment religieux en Israël sont maintenus par une législation favorisée par un accord appelé Status quo.

Ce compromis avait été proposé au parti religieux Agudat Israël par la direction sioniste, sous Ben Gourion, en 1947, cinq mois avant que les Nations-Unies approuvent la partition de la Palestine en deux Etats juif et palestinien ; elle est toujours en vigueur. Par cet accord, on promettait aux partis religieux que, dans l'Etat juif qui était sur le point d'être établi, le sabbat et les lois du *Cashrut*

(les lois du régime alimentaire juif) seraient renforcés.

Le mouvement sioniste a aussi accepté que l'autorité de l'establishment juif orthodoxe soit prédominant en matière de législation dans le domaine des naissances, des mariages, des divorces et des enterrements.

En contrepartie, les dirigeants religieux ont accepté le leadership politique du mouvement sioniste laïque et l'ont reconnu en tant que représentant politique du peuple juif.

Il est vrai que cet accord concédait à l'establishment religieux l'autorisation d'imposer, jusqu'à un certain point, l'adhé-



sion à la loi religieuse à tous les juifs vivant en Israël — par exemple, le transport public est pratiquement inexistant pendant le sabbat dans le plupart des régions du pays ; l'acquisition de nourriture non-casher est tout aussi difficile, etc.

Mais, l'accord du Status quo doit être considéré essentiellement comme un marché passé entre les laïques et les ultra-orthodoxes sur le dos des femmes juives — dans le but de maintenir et de renforcer la domination masculine (un marché similaire a aussi été conclu entre les autorités de l'Etat et les dirigeants arabes religieux).

Les lois religieuses juives, comme celles des musulmans, excluent les femmes de la pleine participation à la vie publique, et, en même temps, les subordonnent à l'autorité des hommes dans la sphère privée. En conséquence, la législation religieuse, qui a été incorporée dans les lois d'Etat, se réfère à la sphère privée, notamment au statut de la femme au sein de la famille, son rôle de por-

teuse de l'identité nationale de la collectivité étant soigneusement préservé.

La loi de 1951 sur le mariage et le divorce donne aux juifs le droit de s'adresser aux tribunaux religieux ou civils concernant la garde des enfants, les pensions alimentaires et la répartition des propriétés communes après le divorce. Cependant, en matière de mariages et de divorces, les tribunaux rabbiniques gardent le monopole.

Ainsi, une femme juive ne peut obtenir le divorce sans le consentement de son mari, même s'il la frappe, s'il est emprisonné ou malade mental — ou encore même s'il est porté disparu sans preuves de décès.

Selon la loi juive, un homme n'est pas obligé de concéder le divorce à sa femme contre son gré.

Les tribunaux religieux exercent aussi d'autres discriminations à l'encontre des femmes — il est strictement interdit à une femme mariée d'avoir des relations sexuelles avec tout autre homme que son mari et elle risque de sévères sanctions si elle contrevient à cette règle. Il lui est aussi interdit d'épouser son amant, et tout enfant né d'une union de ce genre est considéré comme un bâtard.

Un bâtard ne peut pas épouser une juive — sauf si elle est aussi bâtarde — ; il ne peut pas non plus épouser une non-juive en Israël, car il n'y a pas de dispositions pour les mariages mixtes ou civils en Israël. Par contre, les hommes ne sont pas concernés par ces interdictions. Un homme peut, tout en étant marié, avoir des relations avec une femme non mariée et reconnaître leurs enfants, qui, eux, ne sont pas considérés comme des bâtards.

### Les rabbins font la loi

Dans la sphère publique, sous la loi religieuse (*Halacha*), les femmes ne peuvent être ni rabbins ni juges dans les tribunaux religieux d'Etat — qui ont le monopole des affaires de mariage et de divorce ; elles ne sont pas habilitées à faire des dépositions devant de telles cours.

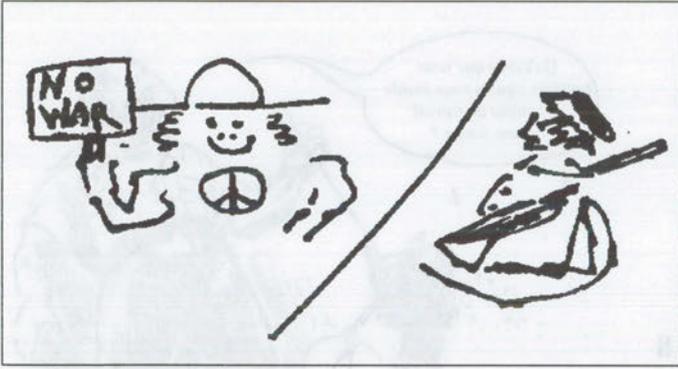
Les tentatives des tribunaux rabbiniques d'étendre leur contrôle sur la vie des femmes, en général, et sur leur comportement sexuel, en particulier, ne sont pas terminées.

En août 1992, le tribunal des rabbins de Haïfa a décidé qu'un couple qui vit en concubinage notoire ne peut se séparer qu'en accord avec la loi religieuse, même s'il n'y a pas eu de mariage.

Ce décret aura surtout des implications

5) *Ibidem*.

6) Nira Yuval-Davis, "National Reproduction and the Demographic Race in Israël", *Khamsin : Women in the Middle East*. Zed Books, 1987.



pour les femmes, à cause de la discrimination qu'elles subissent dans tout ce qui concerne la loi religieuse sur la famille.

L'intégration des lois religieuses dans la législation de l'Etat a renforcé l'oppression des femmes qui a ainsi acquis le statut de valeur sociale suprême faisant fi des droits de l'homme en général.

### Droits de l'homme et droits des femmes

La déclaration d'Indépendance contient un appel à l'égalité entre les individus, quelle que soit leur race, leur religion ou leur sexe, mais il n'y a pas de Constitution soutenant ce principe, qui n'est pas garanti par les lois fondamentales, qui ont *de facto* un statut de Constitution — par contre, ces lois prévoient des discriminations par rapport aux citoyens arabes-palestiniens d'Israël, comme la "loi du retour", la loi sur la citoyenneté, la loi sur la Fédération sioniste et sur l'Agence juive.

Une proposition de loi fondamentale sur les droits de l'homme a été déposée récemment à la Knesset, mais elle était vidée de tout contenu car un de ses articles la conditionnait au respect des lois juives religieuses (*Halacha*) ou des lois fondamentales qui refusent l'égalité des droits aux Palestiniens citoyens d'Israël.

Il s'agit bien, au nom de la préservation de la nature juive et sioniste et de la préservation de l'Etat, de ne pas reconnaître les droits de l'homme, universellement reconnus, et donc de nier le droit des femmes à l'égalité.

La loi sur l'égalité des femmes, approuvée en 1951, était une loi ordinaire et, à l'instar de la déclaration d'Indépendance, a été interprétée par la Cour suprême comme n'ayant aucune valeur constitutionnelle. Il s'agit d'une déclaration d'intentions non contraignante. En 1987, elle a été reconnue comme un "principe fondamental" par la Cour suprême, mais elle est restée limitée et ne peut défendre le droit des femmes à l'égalité s'il y a contradiction avec le caractère religieux de l'Etat. Ainsi, elle garantit le droit des femmes à l'égalité devant la loi et

donc leur droit à prendre part à des transactions légales, etc.

Mais cette "égalité" exclut de façon explicite toute remise en question du statut matrimonial (mariage, divorce, etc.)

La Cour suprême israélienne a très facilement adopté le principe de la suprématie des lois religieuses en ce qui concerne la procréation, et elle a définitivement exclu le mariage et le divorce de la sphère d'application du droit à l'égalité légal et constitutionnellement défini.

La Cour suprême est généralement restée passive et n'a pas utilisé les possibilités qui s'offraient à elle, en l'absence de Constitution écrite, pour contourner la suprématie du caractère religieux de l'Etat sur le droit à l'égalité des sexes.

Ainsi, la primauté du religieux intègre et renforce une conception patriarcale du rôle de la femme dans la famille, et donc de l'exclusion des femmes du domaine public, et leur subordination à l'autorité masculine dans le domaine privé (7).

La préservation de l'identité de la collectivité nationale revêt une telle importance pour les partis sionistes à la Knesset — y compris les partis laïques — que la plupart des tentatives de membres de la Knesset, depuis 1951, pour introduire une Charte des droits, ne s'est jamais doublée d'une insistance sur le droit des femmes à l'égalité en matière de mariage et de divorce.

### Les féministes et le "consensus national"

La revendication d'un droit constitutionnel égalitaire entre les sexes n'est malheureusement pas la priorité des batailles féministes en Israël (8). La plupart des féministes israéliennes se sentent partie prenante du "consensus national" lorsqu'il a trait à la suprématie de la nature de l'Etat juif sioniste et à l'acceptation par les femmes du rôle qui leur est assigné dans la reproduction de la collectivité nationale-religieuse, dans un sens biologique et symbolique. Déjà au tout début de la colonisation sioniste de la Palestine, les femmes acceptaient volontiers le rôle central qui leur était dévolu dans la formation de l'"homme juif nouveau" — fier, fort, offensif et totalement prêt au sacrifice personnel pour les objectifs du sionisme et la sécurité de l'Etat.

La plupart des femmes laïcisantes acceptent toujours ce rôle — ce qui implique

que l'Etat juif devrait codifier le concept de statut de la femme comme un tout, même si elles ne le disent pas explicitement.

Mais cette acceptation invalide leurs revendications d'égalité. Cela s'explique aussi par le fait que le modèle de l'"homme juif nouveau" implique une imperméabilité aux valeurs universelles des droits de l'homme. Le modèle est subordonné aux objectifs nationaux sionistes, au régime actuel de l'Etat et à sa politique de "sécurité".

Ces images et ces symboles, prédominants en Israël, non seulement dévalorisent et déconsidèrent le "féminin" en général mais nient aussi le droit des femmes à l'égalité, comme principe universel.

Le consensus qui prévaut sur cette question entre les partis laïcisants sionistes — que beaucoup de féministes soutiennent — ne peut se comprendre si on ignore les liens intrinsèques entre le sionisme et l'Etat d'Israël, d'une part, et la légitimation religieuse indispensable à l'affirmation de son identité nationale, de l'autre.

Le mouvement féministe en Israël ne s'est pas mobilisé, jusqu'à présent, pour combattre la nature de l'Etat juif sioniste. Le combat féministe a surtout consisté à améliorer le statut de la femme — notamment celui des femmes des classes moyennes ashkénazes — dans le cadre du système existant. Le mouvement féministe ne peut donc s'attaquer aux causes du problème de l'oppression des femmes et du patriarcat — qui, dans toutes les sociétés, se situent dans le domaine de la procréation — du sexe, de la reproduction, et de l'"économie", dans le sens strict du terme.

Dans sa version israélienne, le contrôle de la sphère de procréation a pour objectif le maintien de l'Etat juif sioniste — en plus des objectifs du "patriarcat capitaliste". Cela repose sur la définition d'Israël comme Etat juif sioniste, ainsi que du peuple juif comme collectivité, et de la signification des valeurs religieuses et des institutions au service de l'Etat. Si on accepte ces prémisses, il n'y a pas et il ne pourra pas y avoir de lutte féministe en Israël, en l'absence d'une volonté de rompre avec le consensus national et de combattre le sionisme. ★

News From Within  
Jérusalem, octobre-novembre 1992

7) Frances Raday, "The Concept of Gender Equality in a Jewish State", in Barbara Swirski et Marilyn P. Safir, eds. *Calling The Equality Bluff* (1991) ; Diane Polan, "Towards a Theory of Law and Patriarchy", in Diary D., eds. *The Politics of Law*, New York, Pantheon Books, 1982.

8) Frances Raday, *op. cit.*

# La bataille des Volkswagen

Le conflit qui avait paralysé presque entièrement l'usine de Puebla de Volkswagen, en août 1992, a duré plus d'un mois. Il aura des conséquences terribles pour les travailleurs : la modification de la convention collective, pour appliquer de nouvelles méthodes répondant aux besoins du patronat, et le licenciement de la frange la plus combative des salariés, forgée à travers des décennies de luttés.

Qu'est-ce que vous préférez : qu'on vous mutille le contrat de travail ou une jambe ?



Ulises MARTINEZ FLORES



IL FAUT situer ce conflit dans un contexte plus général : la restructuration de l'industrie automobile, le reflux du mouvement ouvrier et syndical, les succès remportés par le gouvernement Salinas dans ses tentatives de créer un nouveau type de syndicalisme, et, enfin, le projet d'Accord de libre échange (ALE) d'Amérique du Nord (1).

Le conflit de la VW présage du type de rapports ouvriers-patronat rêvés par le gouvernement et les entrepreneurs nationaux pour permettre aux entreprises de réorganiser la production à leur guise, en réduisant la participation des syndicats et, donc, en les affaiblissant d'un point de vue politique, économique et social.

Le conflit de la VW a éclaté le 21 juillet 1992, mais il couvait depuis la réforme salariale et contractuelle signée par l'entreprise et le syndicat, un mois auparavant. La direction syndicale, par la voix de son secrétaire général, Gaspar Bueno, a annoncé une augmentation du salaire direct de 20 % et de 3 % par le biais de la réévaluation des prestations sociales. Cette hausse était considérablement plus importante que celle obtenue en 1992 par les ouvriers de l'industrie, mais elle cachait un revers, la signature d'un accord d'augmentation de la productivité. Cette information, donnée de façon sommaire dans le syndicat, a semé le doute et le mécontentement quant au contenu réel de l'accord.

Trois semaines plus tard, faute d'informations supplémentaires, une assemblée générale organisée par le courant syndical

oppositionnel, dirigé par Jésus Valencia, a rassemblé plus de 3 000 travailleurs. Il a été décidé de ne pas reconnaître le comité exécutif présidé par Bueno, qui avait « trahi les intérêts des travailleurs » lors de la révision de la convention. Le groupe dissident est parvenu à faire débrayer pratiquement toute l'usine.

Le 27 juillet, l'entreprise a présenté devant la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage — structure gouvernementale chargée de régler les litiges entre ouvriers et patronat — l'avis de la fin du contrat collectif de travail signé avec le syndicat, concernant les 14 289 travailleurs syndiqués.

## Contre la direction syndicale

Le licenciement massif de tout le personnel, curieusement, n'entamait aucunement les rapports et les accords avec le comité exécutif du syndicat, et n'a pas empêché l'entreprise d'annoncer le lendemain le licenciement de 14 travailleurs en particulier (licenciés ainsi deux fois ?), appartenant au courant de Jésus Valencia.

Par la suite, la direction syndicale et l'opposition ont tenté de mobiliser leurs forces respectives, à Puebla et dans la capitale, afin de peser sur la décision de la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage, concernant le contrat collectif de travail. Ces mobilisations ont renforcé la sympathie de la majorité des travailleurs pour le courant de Valencia. Une assemblée générale réunissant 9 500 travailleurs, a ratifié la destitution de Gaspar Bueno, par le vote direct et écrit de 9 494 ouvriers.

La décision de la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage a été rendue publique le 17 août. Elle a déclaré la grève illégale et a laissé à l'entreprise le soin de

procéder aux licenciements. En outre, 94 % des membres du personnel se sont vu proposer un nouveau contrat (on peut supposer que les 6 % restants correspondent aux 800 ouvriers du secteur le plus combatif), sur la base d'un nouvelle convention collective, et à condition qu'ils adhèrent à un autre syndicat.

En effet, le nouveau contrat supposait l'acceptation de la nouvelle convention et de cinq conventions additionnelles, ainsi que la modification des statuts syndicaux, sur la base des propositions faites par la direction, pour « garantir la stabilité et la productivité de l'entreprise, en finir avec la "réunionite" et l'esprit grégaire, et créer un syndicalisme mûr, doté d'une organisation adaptée aux besoins d'expansion de l'entreprise » (2).

En tout, 40 % des articles statutaires du syndicat ont été modifiés. En ce qui concerne la convention collective, 53 de ses 97 clauses ont été changées, et 15 autres supprimées, y compris tout le chapitre sur la grille d'avancement ; cinq nouveaux chapitres ont été ajoutés. Tout ceci a été négocié par le syndicat avec l'entreprise, sans que la base ne soit informée du contenu des nouveaux documents, ni avant, ni après.

## Au nom de l'Accord de libre échange

Que contenait l'accord sur la productivité ? Il constituait, de toute évidence, un mécanisme par lequel le patronat s'assurait l'aboutissement du processus de restructuration que l'industrie automobile mexicaine avait inauguré dans la décennie passée. C'était aussi un moyen de garantir la production, face à l'Accord de libre échange, en

1) Voir *Inprecor* n° 346 du 27 février 1992

2) Déclarations de Gaspar Bueno après la rédaction des nouveaux statuts. *La Jornada*, 19 août 1992.

faisant fi du contenu de la convention collective en vigueur. A la fin du conflit, cet accord sur la productivité a été remplacé par d'autres, encore plus favorables à la direction, et signés par le comité exécutif.

Pendant les années 80, l'industrie automobile a subi de profondes mutations : « *La création d'un secteur d'exportation (...), la segmentation de la production (...), le redéploiement géographique des unités de production (...), l'introduction de nouvelles technologies, tant au sens "dur" de systèmes de machines automatisées, qu'au sens "doux" de réorganisation du travail, inspirées du modèle japonais des cercles de production ; la redéfinition globale des rapports entre l'entreprise et les syndicats et la transformation des conditions du contrat de travail et de l'utilisation de la force de travail (...), et, enfin, l'évolution notable de la politique de l'Etat face à l'industrie automobile* » (3).

A l'instar de l'ensemble du secteur automobile, VW avait avancé dans la restructuration, tout en maintenant sa croissance et une expansion constante. Les journalistes Andrea Becerril et Susana Rappo ont livré des données explicites sur la question : « *VW-Mexique est une des principales firmes automobiles du pays, qui emploie 18 234 personnes (...). En 1991, elle était au premier rang des producteurs nationaux, avec 154 234 véhicules, et se plaçait au quatrième rang des exportateurs avec 54 667 véhicules (...). En ce qui concerne la production globale (...), VW occupe la seconde place, avec 208 901 véhicules achevés et 352 944 moteurs destinés à l'exportation* » (4). Le bilan de la firme allemande, tout en étant stable, n'est pas pour autant encourageant, si l'on tient compte des conséquences négatives de l'ALE ; la compétition avec les filiales mexicaines des puissantes "trois sœurs" américaines (General Motors, Chrysler, et Ford) tourne au désavantage de VW, qui n'aura pas les mêmes tarifs douaniers préférentiels.

Le document final de l'ALE stipule que le Mexique devra réduire immédiatement ses droits de douane sur les voitures et les camions légers de 50 %, et, pour le reste de l'industrie automobile, dans un délai de dix ans. Le pays devra également lever toutes les restrictions douanières sur les importa-

tions dans ce secteur et les Etats-Unis changeront leurs normes pour considérer comme nationales les composantes mexicaines. Le Canada respectera un calendrier identique et les Etats-Unis supprimeront immédiatement les taxes sur les véhicules mexicains.

### La réorganisation à la japonaise

Tous ces accords sont basés sur le critère de la provenance, qui détermine le pourcentage régional requis pour les produits bénéficiant de l'échange, pourcentage fixé, finalement, à 62,5 % pour les voitures, les camions légers, les moteurs et les transmissions, et à 60 % pour le reste des véhicules et des pièces (contre 50 % proposés par les entreprises automobiles européennes et japonaises qui ont des intérêts au Mexique).

Pour aborder la concurrence sur le marché des Etats-Unis, VW et sa filiale au Mexique ont déjà projeté la construction d'un couloir industriel, près de l'usine de

propre personnel, d'assumer des travaux qui relevaient auparavant des syndiqués » et qui « *privait le syndicat d'environ 2 500 travailleurs* » (6). L'accord prévoyait l'organisation du travail sur la base de groupes constitués d'une ou deux cellules dotées d'un leader appelé "conciliateur", le reste étant composé de "techniciens VW" de différents niveaux, selon leurs capacités, leur expérience, et leurs connaissances.

Les parties se mettraient d'accord au cas par cas sur l'échelle des salaires correspondant au niveau de connaissances et d'aptitude des travailleurs.

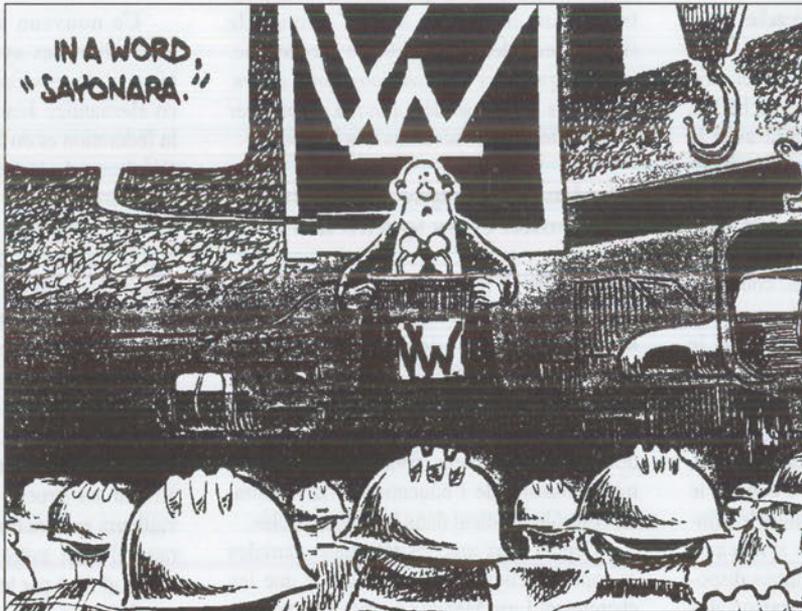
### La course à la productivité

Les travailleurs seraient jugés sur leurs niveaux de connaissance et d'aptitude ; ce système supprime des critères tels que l'ancienneté, et, plus grave encore, les nouvelles normes sont fixées sans tenir compte de la convention collective. Celle-ci sera modifiée pour tenir compte de la mise en place des groupes. Parmi les clauses susceptibles d'être modifiées en fonction de l'accord, toutes celles qui font référence aux postes de confiance, la promotion, les capacités, l'expérience, l'accès à des nouvelles places selon le tableau d'avancement.

De même, le texte de la nouvelle convention signalait : « *Bien que les clauses de la convention collective de travail n'aient pas été modifiées de façon formelle, et même si certaines vont à l'encontre du développement du système de groupes de travail, celui-ci sera appliqué avec l'accord des parties, sans que soit aucunement violée la convention collective* ».

Qu'est-ce qui a poussé le comité exécutif du syndicat à accepter cette entorse évidente à la convention collective et à la doubler d'une procédure d'information, de consultation et de décision totalement irrégulière ?

Dans l'ambiance surchauffée de la confrontation intersyndicale, la direction a été qualifiée de traître, et on en est venu à parler de corruption. C'est la difficile



« En un mot, sayonara (au revoir). »

Puebla, qui regrouperait les fournisseurs et les *maquiladoras* (5) adaptées aux besoins de production, sur le modèle de systèmes *just in time*.

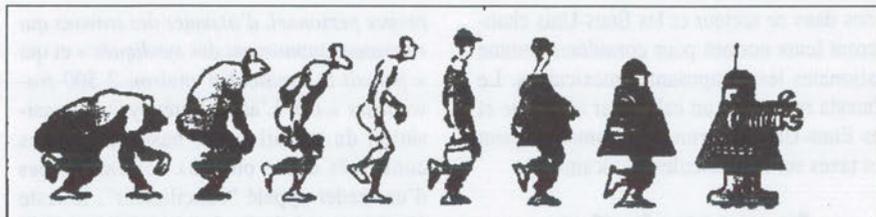
Cette restructuration obligeait l'entreprise à rendre l'organisation du travail plus flexible. Avant le conflit, VW faisait partie des usines qui avaient le plus introduit de systèmes d'automatisation et de méthodes japonaises d'organisation du travail (la voie "dure" et la voie "douce", selon Fernando Herrera). En ce qui concerne le volet social, VW a franchi un premier pas en 1990, en concluant avec le syndicat un accord autorisant l'adoption « *d'un schéma de sous-traitance et de zone franche* » qui permettait à « *des entreprises étrangères employant leur*

3) Fernando Francisco Herrera Lima, "Reestructuración de la industria automotriz en México y respuesta sindical", *El Cotidiano*, n° 46, mars-avril 1992.

4) *La Jornada*, 11 août 1992.

5) Usines d'assemblage et zones franches au Mexique.

6) Andrea Becerril et Susana Rappo. *La Jornada*, 11 août 1992.



Evolution : le travailleur japonais.

construction d'un syndicat démocratique, entreprise dans les années 60, qui constitue la toile de fond des décisions prises par le comité exécutif de Gaspar Bueno.

Le Syndicat indépendant des travailleurs de l'industrie automobile Volkswagen (SITIAVW) ne s'est pas créé sur le modèle d'organisation corporatiste traditionnel au Mexique — le rattachement de force aux grandes centrales officielles (en l'occurrence la Confédération des travailleurs du Mexique, CTM) — et l'absence de vie interne.

### L'apprentissage de la démocratie syndicale

Créé en 1964, et intégré à la Fédération des travailleurs de Puebla, donc rattaché à la CTM, le SITIAVW rompt en 1972 avec la centrale et adhère à l'Union ouvrière indépendante (UOI). En 1972, on a assisté à une vague d'insurrection syndicale, qui s'est traduite par la construction de syndicats indépendants des centrales officielles, courroies de transmission du gouvernement.

Pour le SITIAVW, cela a constitué le début d'une expérience de 20 ans d'apprentissage de la démocratie interne et de l'efficacité dans la défense de la base ouvrière. Comme beaucoup de syndicats de l'époque, la phobie de la bureaucratisation a conduit le SITIAVW à intégrer dans ses statuts le principe de la rotation des dirigeants syndicaux. Cette mesure, combinée avec d'autres dispositions, a empêché toute maturation des équipes de direction. Pendant la période où le syndicat faisait partie de l'UOI, les tâches de direction incombaient en fait au dirigeant de l'UOI, Juan Ortega Arenas, qui a porté un coup à la démocratie interne.

En novembre 1981, le SITIAVW a quitté l'UOI sans pour autant rejoindre une autre centrale. Il avait préservé une structure interne participative et démocratique, basée sur un réseau de délégués de sections ou de départements et sur l'assemblée générale pour la prise de décisions. De même, le niveau de combativité s'était maintenu, comme en témoignent les huit grèves qui ont éclaté entre 1974 et 1987.

Ainsi la décision de désavouer le comité exécutif et celle de débrayer pour régler des questions syndicales ne sont pas nouvelles pour ce syndicat. Ce qui est nouveau, c'est l'attitude de l'entreprise face à ce genre de

mesures syndicales. En d'autres temps, la direction en aurait profité pour soutenir un secteur syndical contre l'autre, y compris en laissant faire une grève, qui permettait d'atténuer les effets de la surproduction en 1987.

Les luttes syndicales ont fléchi ces dernières années et les syndicats ont eu tendance à accepter les "accords concertés" avec le patronat, face au risque d'être battus en cas d'affrontement direct.

Les années 1989 et 1990 ont vu un renouveau du mouvement ouvrier marqué par des luttes revendicatives et économiques, ou démocratiques internes, chez les travailleurs du pétrole et de l'automobile (Ford), ceux des brasseries, du caoutchouc, les enseignants et les musiciens, entre autres. Ces luttes se sont soldées pour la plupart par des défaites ou des résultats très inégaux.

### Salinas marque des points contre les syndicats

Pendant ce temps, le régime saliniste se renforçait (après avoir gagné les élections les plus contestables de l'histoire récente du Mexique) (7) et pouvait appliquer sa ligne politique, y compris vis-à-vis du mouvement ouvrier : l'ALE, l'Accord national de productivité, le nouveau fonds de retraite, la modernisation de l'éducation et la révision du contrôle syndical dans les secteurs-clés.

Depuis deux ans, les réformes salariales et contractuelles sont le fruit de ce que les chercheurs Luis Méndez et José Othon Quiroz nomment les "accords concertés" (8).

Méndez et Othon signalent : « *Par accord concerté, nous entendons une politique gouvernementale visant à imposer une nouvelle flexibilité dans le monde du travail, au moyen d'un "accord" entre les secteurs sociaux concernés par le développement et le contrôle des espaces de travail (...). Nous pourrions dire que l'accord concerté est l'aboutissement de l'action entreprise par le patronat contre les droits des travailleurs depuis 1983, qui s'est traduit notamment par le caractère risqué du recours à la grève lors des conflits* » (9).

Ces "accords concertés" ont servi au gouvernement et au patronat pour limiter les augmentations de salaires, imposer aux patrons une réforme des prestations sociales, et introduire des systèmes de travail basés sur les cercles de qualité ; à la différence du

Japon, où ces cercles ont vu le jour suite à de réels accords, au Mexique, ils sont le fruit de "concertations" imposées.

Ce climat a poussé le comité exécutif à accepter l'"accord concerté", présenté par la direction comme le complément de la réforme salariale et contractuelle, en assumant d'avance ses retombées sur la convention collective et la place du syndicat. Personne ne s'attendait à une riposte du syndicat. Mais, face au refus de l'"accord concerté" (ou, au moins du fait que son contenu ne soit pas connu), la direction a fini par l'imposer brutalement.

Il est difficile de dire si le dénouement du conflit syndical était calculé, et prévu d'un commun accord. Mais l'élection de Gaspar Bueno et de son groupe a permis de couler le syndicat de la VW dans le modèle de syndicalisme mexicain prôné par le gouvernement.

### La restructuration de la bureaucratie syndicale

Ce nouveau style est incarné par la Fédération des syndicats d'entreprises de biens et de services (FESEBES), et Francisco Hernandez Juarez, secrétaire général de la fédération et du Syndicat des employés du téléphone de la République mexicaine. La FESEBES et son dirigeant ont couvert, depuis le début, le groupe de Gaspar Bueno et, au moment de rédiger la nouvelle convention collective et les nouveaux status syndicaux, Hernandez Juarez était le "conseiller" de Bueno.

Issu des luttes contre la bureaucratie des années 60, Hernandez Juarez est devenu dirigeant des travailleurs du téléphone, il y a 17 ans, et, au moment où le gouvernement affina ses structures de contrôle sur les travailleurs en fonction de ses projets néo-libéraux, il s'est avéré être le type de dirigeant syndical rêvé par le régime.

Dans un pays où la reconnaissance des syndicats ou des fédérations est très difficile, voire impossible, celle de la FESEBES s'est faite en quelques semaines après qu'Hernandez Juarez ait joué le rôle qu'on sait dans le conflit de la VW.

Hernandez Juarez ou des dirigeants du même genre vont succéder à Fidel Velasquez à la tête de l'appareil syndical progouvernemental, et la FESEBES remplacera la principale centrale qu'était la CTM. Le 30 septembre 1992, Salinas a été invité à

7) L'accord du Parti de l'action nationale (PAN, droite) avec la politique saliniste, et l'impuissance du Parti de la révolution démocratique (PRD, nationaliste) et de la gauche socialiste pour concrétiser au plan organisationnel et politique le mécontentement populaire contre la fraude de 1988, ont aidé à ce que le discredit de Salinas, lorsqu'il est arrivé au gouvernement, s'est pratiquement dissipé.

8) Luis Méndez et José Othon Quiroz, "Respuesta obrera y acuerdos concertados", *El Cotidiano* n° 49, juillet-août 1992.

9) *Ibidem*.

prendre la parole devant le nouveau comité exécutif du syndicat du téléphone et il en a profité pour présenter Hernandez Juarez comme le "rénovateur du syndicalisme".

Le SITIAVW pourrait bien, sous la direction de Bueno, accomplir une trajectoire identique à celle d'Hernandez Juarez : après avoir rompu, en 1972, avec les courroies de transmission du syndicalisme pro-gouvernemental, 20 ans plus tard, il renoue avec les nouvelles structures du syndicalisme légaliste.

### Les messages du gouvernement

Dans le conflit de la VW, le gouvernement a joué un rôle central, non seulement parce que les nouvelles règles du jeu entre patrons et ouvriers se sont imposées un peu partout, mais parce qu'il a traité le conflit de la Volkswagen, dans le but d'en faciliter le dénouement.

Lorsque le conflit interne au syndicat a éclaté, qu'un secteur a exigé que le comité exécutif soit désavoué, et que l'assemblée générale qui le destituait soit reconnue, l'agressivité habituelle des autorités a repris les dessus, et l'exigence patronale visant à se débarrasser des travailleurs n'a pas rencontré d'obstacles.

Mais, surtout, c'était le pouvoir qui, à travers la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage, a donné le coup de grâce au contrat collectif de travail des ouvriers de Volkswagen, en se prononçant, pour la énième fois, en faveur des exigences patronales, sans fondement légal, dans ce cas comme dans tous les autres.

Mettre un terme à un contrat de travail n'est justifiable, aux yeux de la loi fédérale du travail, qu'en cas de fermeture totale et définitive de l'entreprise. De même, les "cas de force majeure" invoqués par le patronat, n'étaient pas plus justifiés.

Ce qui est sûr, c'est que, comme en d'autres occasions, la direction a joué avec la grève lancée par les travailleurs, mais cette fois-ci, il ne s'agissait ni de contrebalancer une surproduction, ni de jouer des syndicalistes contre d'autres, mais de frapper durablement tout le syndicat, la convention collective et de se débarrasser des éléments les plus combattifs.

Dans le contexte de l'ALE, les mesures légales prises par le gouvernement dans le conflit de la VW constituent un message clair adressé à de futurs partenaires des pays développés, et aux investisseurs étrangers en

général, pour qu'ils acceptent le paradis qui leur est proposé (10).

Sans doute, le message que le gouvernement a voulu faire passer aux travailleurs est encore plus clair : les règles du jeu ont changé ; celui qui les refuse est brutalement congédié. La "concertation" imposée est l'unique forme de rapport acceptable par le gouvernement.

Précisément, en accédant à la direction du Syndicat des travailleurs du téléphone, Salinas s'est répandu en éloges d'Hernandez Juarez, mais aussi de son projet syndical : « *Le temps au Mexique ne souffre aucun retard (...), c'est le moment d'impulser la nouvelle démocratie industrielle, qui, à travers un syndicalisme rénové, les entreprises et le gouvernement de la République forment un seul front pour avancer tous ensemble (...). Cette nouvelle démocratie est l'unique garantie pour atteindre les idéaux d'efficacité et de justice ; les entrepreneurs et les*

subsiste, la Coalition autonome des syndicats de l'industrie automobile (regroupant VW, GM, Dina et Ford), qui, bien qu'affaiblie et peu active ces dernières années, pourrait constituer un nouveau point d'appui.

Le mécontentement va croissant au sein du mouvement ouvrier et syndical qui n'a pas fini d'inventer de nouvelles formes d'expression, unitaires et efficaces pour faire aboutir ses revendications. Ces derniers mois, le débrayage à Volkswagen, a été accompagné du mouvement de 8 000 travailleurs licenciés de la compagnie d'Etat des Pétroles mexicains, et la grève de 22 000 ouvriers du textile. Ces deux groupes sont syndiqués dans les vieilles structures légalistes, les possibilités de transformation de ces luttes en luttes antigouvernementales sont restées infimes.

Cependant, ces mobilisations ont traduit le climat de mécontentement général qui se conjugue à la colère suscitée par les innombrables fraudes électorales dans toutes les élections locales.

Il faut s'attendre à ce que de nouvelles mesures antisyndicales, spécialement la modification du Code fédéral du travail, soient prises dans les mois à venir par le gouvernement, ce qui pourrait engendrer de nouveau un climat de protestation et stimuler la réactivation du mouvement ouvrier et syndical.

Le rattrapage du pouvoir d'achat des travailleurs, l'unité syndicale, la défense des acquis des contrats collectifs de travail, la lutte pour le maintien des droits des tra-

vailleurs et des libertés syndicales et la conquête de la démocratie et de l'indépendance syndicales, devraient guider le mouvement.

La mise sur pied de réseaux de communication, de coordination et de solidarité entre les travailleurs du Mexique, du Canada et des Etats-Unis sera essentielle pour faire face aux conséquences de l'ALE. Sur ce plan, on ne part pas de zéro : il existe déjà le Réseau international d'action contre l'ALE qui a organisé ces dernières années des rencontres entre des travailleurs de différentes branches, venant des trois pays. ★

Mexico, octobre 1992



« Arnold va m'aider à expliquer le libre-échange avec le Mexique »  
(à un travailleur sud-asiatique de l'automobile licencié à cause des ALE).

travailleurs y gagneront en compétitivité et en équité » (11).

Le Syndicat des travailleurs du téléphone et, comme on peut le supposer celui de VW, sont les modèles de cette "démocratie industrielle" que veulent les patrons et les investisseurs étrangers.

### De petites poches de résistance

Malheureusement, tout indique que les poches de résistance à l'offensive patronale et gouvernementale contre les droits des travailleurs sont minuscules.

Dans le cas du secteur automobile, la défaite à Volkswagen fait suite à celles subies à la General Motors, en 1981, à Dina en 1983, 1986 et 1989, et Ford, en 1987, et clôt la période d'insurrection syndicale dans ce secteur. Une structure de coordination

10) Voir *Inprecor* n° 352 du 8 mai 1992.

11) Concepts empruntés à Fidel Samaniego, *El Universal*, 1er octobre 1992, p. 1.

# L'hiver du patriarche

Le référendum ukrainien du 1er décembre 1991, au cours duquel 90 % des électeurs s'étaient prononcés pour l'indépendance, a constitué une ligne de partage des eaux pour l'Europe de l'Est et centrale — un Etat nouveau de plus de 50 millions d'habitants se constituait pratiquement du jour au lendemain. Cela sonnait aussi le glas de l'ancienne URSS, liquidée dans le mois suivant (1). C'est à la suite du putsch d'août 1991, que le Soviet suprême ukrainien a proclamé l'indépendance de la République, une décision qui a été confirmée par le référendum de décembre.

Pourtant, cinq mois plus tôt, 70 % des Ukrainiens avaient soutenu la proposition de bâtir une "Union soviétique rénovée" lors du référendum pansoviétique organisé par Gorbatchev. Aujourd'hui, à l'incertitude qui pèse quant au rôle de la nouvelle Ukraine indépendante, s'ajoute le fait que, même si un président a été élu en mars 1990 — l'éminent membre de la nomenklatura, Leonid Kravtchouk —, de nouvelles élections au Soviet suprême n'ont toujours pas été organisées.

**Poul FUNDER LARSEN**



L'UKRAINE a été un des trois membres fondateurs de la Communauté des Etats indépendants (CEI), au départ exclusivement slave, mise en place en décembre 1991 et élargie par la suite (2).

Pourtant, tout au long de cette première et turbulente année d'existence de la CEI, l'Ukraine est demeurée un de ses membres les plus réticents. Elle n'a signé qu'une infime partie des documents élaborés dans le cadre de la CEI — par exemple, seulement cinq des 15 documents du sommet d'octobre 1992, et refusant récemment d'assumer une charte importante qui détermine le champ d'action de la Communauté.

Un secteur de l'opposition ukrainienne était particulièrement critique vis-à-vis de la CEI et soulignait le danger d'une domination russe par le biais des institutions. En fait, les relations entre l'Ukraine et la Russie, depuis l'effondrement de l'URSS, ont été marquées par des tensions sur toute une série de questions de sécurité et territoriales (3).

Le long conflit sur la répartition de la flotte de la Mer Noire a été provisoirement

réglé par l'instauration, par Eltsine et Kravtchouk, d'un commandement conjoint, qui devrait fonctionner pendant les trois prochaines années. Mais, cette décision a été fortement critiquée par les forces nationalistes ukrainiennes qui l'ont perçue comme une concession à la domination grand-russe. De même, le problème du contrôle de l'armement nucléaire stratégique, basé en Ukraine, et de son éventuel déménagement, reste sans solution. L'Occident exerce indubitablement de fortes pressions sur l'Ukraine pour qu'elle remette ces armes à la Russie, tandis que la direction Kravtchouk, de son côté, semble vouloir les utiliser comme une carte, notamment dans les négociations sur l'aide économique.

## La bataille de Crimée

Un des différents entre la Russie et l'Ukraine, potentiellement le plus explosif, concerne l'avenir de la Crimée — qui est aussi la base de la flotte de la Mer Noire. Cette péninsule appartenait à la Russie jusqu'en 1954, lorsqu'elle a été cédée à l'Ukraine par Khrouchtchev, et les deux tiers de ses habitants sont russes. Après que le sommet russo-ukrainien de Dagomys, en juin 1992, ait réussi à instaurer une certaine stabilité temporaire entre les deux Etats et alors que le mouvement des Russes de Crimée s'embourbe dans ses revendications sécessionnistes, cette question semble avoir

été renvoyée au second plan. Mais, les problèmes de fond ne sont pas pour autant résolus — en octobre 1992, un soulèvement de Tatars de Crimée a eu lieu contre l'attitude des autorités locales vis-à-vis de leurs camps (4). Kravtchouk a taxé la révolte d'« extrémiste », tout comme la direction majoritairement russe du Soviet suprême de Crimée, vraisemblablement afin de maintenir une alliance fragile avec cette dernière, et pour que la Crimée reste gouvernable. Les intérêts nationaux légitimes des Tatars de Crimée risquent fort d'être sacrifiés à d'autres intérêts politiques.

## Au bord du gouffre ?

Dans le domaine économique, la direction Kravtchouk a stoppé court son application du "traitement de choc" de la même façon que Gaïdar en Russie. Les privatisations ont été très discrètes et ambiguës — au point que les travailleurs et la direction des entreprises privatisées gardent, dans de nombreux cas, un certain contrôle — et les attaques contre les acquis sociaux n'ont pas été aussi agressives qu'en Russie. Néanmoins, la libération des prix des denrées alimentaires, en juillet 1992, et l'inflation galopante ont provoqué une forte chute du niveau de vie de la population, et rien n'indique que cette baisse s'arrêtera.

En novembre 1992, lorsque le nouveau Premier ministre de Kravtchouk, Leonid Kouchma, s'est adressé au Soviet suprême, il a brossé le tableau d'une situation économique en voie de désintégration rapide : « Au cours des neuf premiers mois de 1992, le produit national brut (PNB) de l'Ukraine a chuté de 18 %, le revenu national de 11,5 %, le volume de la production industrielle de 19,7 % et la production de biens de consommation de 12 %. La production alimentaire est particulièrement affectée : la production de viande a baissé de 24 %, la production de fromage de 31 % et celle de lait de 28 %. (...) Le niveau de vie des gens diminue dans des proportions désastreuses. Dans la première moitié de cette année, les prix de vente en gros ont été multipliés par 15,6 en Biélorussie, par 14,6 en Russie, mais par 22,3 en Ukraine » (5).

L'Ukraine est dans une position extrêmement fragile au moment où ses relations commerciales avec ses partenaires de

1) Sur l'Ukraine, voir *Inprecor* n° 343 du 20 décembre 1991.

2) Voir *Inprecor* n° 345 du 31 janvier 1992.

3) Pour une étude plus détaillée des relations russes avec l'"étranger proche" de la CEI, voir "Le gendarme russe de la CEI", *Inprecor* n° 361 du 23 octobre au 5 novembre 1992.

4) Des centaines de milliers de Tatars de Crimée ont été déportés par Staline, en 1944, vers le Khazakhstan et l'Asie centrale, comme "punition collective" pour leur collaboration avec les forces d'occupation nazie. Pour en savoir plus sur le génocide stalinien des Tatars, voir Karl Grobe-Hagel, *Russlands Dritte Welt*, Frankfurt, 1992.

5) *Izvestia*, 19 novembre 1992.

l'ancienne Union soviétique passent graduellement à un fonctionnement basé sur la concurrence pure et dure, parce que cette république doit importer une grande partie des matières premières utilisées par son industrie (en particulier de Russie).

Les relations entre la Russie et l'Ukraine ont également été difficiles sur le terrain économique. Pendant que la Russie, au moins dans un premier temps, obéissait avec zèle aux injonctions du Fond monétaire international (FMI) sur le contrôle monétaire strict, l'Ukraine maintenait une politique de crédit plus souple. Cette attitude a provoqué des mesures de rétorsion de la part de la Russie, qui a suspendu, en septembre 1992, tous les crédits aux entreprises ukrainiennes. En dernière analyse, cela a été un des facteurs qui a poussé l'Ukraine à quitter la zone rouble. Au début de 1992, l'Ukraine avait introduit les coupons karbovanets comme devise parallèle au rouble, et, à partir du 12 novembre, ils sont devenus la seule monnaie légale. Le karbovanets s'est toutefois avéré être encore plus fragile que le rouble russe — le rouble s'échange à 450 pour un dollar, et le karbovanets à 650 contre un — reflétant l'état de l'économie ukrainienne. Le karbovanets est conçu uniquement comme une étape intermédiaire dans la transition vers une monnaie ukrainienne à part entière, la hryvna, mais, du fait du chaos financier généralisé, l'introduction de cette dernière a été repoussée à plusieurs reprises.

### Main forte en économie

L'attitude de l'Occident et de ses institutions vis-à-vis des réformes économiques ukrainiennes a été très attentiste. La plupart des pays ont refusé de s'engager, et le FMI s'est plaint à plusieurs reprises de la nature « hésitante » et « contradictoire » des réformes. Ceci à dernièrement conduit Kravtchouk à menacer de ne pas ratifier le traité START sur l'armement nucléaire stratégique, si aucune aide économique et militaire occidentale n'arrivait rapidement (6).

Pendant ce temps, sur la scène nationale, le pieu a été enfoncé avec la nomination, à la mi-octobre 1992, du nouveau Premier ministre, Leonid Kouchma. Kouchma, un ancien directeur de l'immense usine d'armement Youzmach, a été surnommé le "Volsky ukrainien" et a demandé les pleins pouvoirs afin de mener à bien un programme économique drastique. Les *Izvestia* ont commenté la décision du Soviet suprême ukrainien d'accorder ces pleins pouvoirs sous le titre : "Le gouvernement reçoit les moyens d'instituer une dictature sur l'économie". Le gouvernement sera autorisé à décider en matière de « réglementation sur la propriété, de commerce, de développement social et culturel, de douane, de politique scientifique et

technologique, de système financier, d'impôts et de politique d'Etat sur les prix et les salaires ».

La demande de pouvoirs exceptionnels a été justifiée par Kouchma de la façon suivante : « Nous avons compris que les gens en sont arrivés à un point où les slogans sur la privatisation, la démagogie sociale et les spéculations politiques pourraient déclencher des soulèvements spontanés » (7). Mais aucune mesure concrète, quelle qu'elle soit, n'a été, à ce jour, proposée par Kouchma au Soviet suprême, et, selon toute vraisemblance, les remèdes préconisés consisteront en une mixture de mécanismes de marché (incluant une privatisation graduelle) et un certain soutien à l'industrie d'Etat.

### Une opposition éclatée

L'octroi de pouvoirs accrus à Kouchma (à compter de mai 1993) est un signe supplémentaire de la tendance croissante à adopter des solutions autoritaires — cette tendance prévaut non seulement en Ukraine, mais également dans beaucoup des pays post-soviétiques.

Kravtchouk, le président qui a nommé Kouchma, est lui-même un personnage bonapartiste, planant au-dessus des différentes parties ; bien qu'il soit le prétendu "père de la nation", il émet un nombre croissant de critiques au fur et à mesure que la situation empire.

Les forces d'opposition, elles, sont hétérogènes et divisées. Le mouvement Roukh, qui s'est créé en 1989 comme un front national-démocratique large, a subi une scission *de facto*. Une partie, basée principalement à Kiev et



dirigée notamment par Ivan Drach, s'est ralliée à l'aile Kravtchouk de la nomenklatura ; l'autre, représentée par Viatcheslav Tchornovil et des nationalistes plus traditionnels d'Ukraine occidentale, maintient un cours légèrement plus indépendant. Pendant ce temps, l'ensemble des partisans du libéralisme économique a conflué, en juin 1992, dans l'organisation Nouvelle Ukraine. Cette dernière est dirigée par Volodymyr Lanovy,

un ancien ministre de l'Economie, qui prône un ensemble de réformes similaires à celles de Gaïdar.

Le Parti communiste ukrainien a été dissout par Kravtchouk (qui avait été son ancien secrétaire à l'idéologie) en août 1991. Il y a aujourd'hui plusieurs partis revendiquant la succession du PC. Le Parti communiste de l'Union (bolchevique) et le Parti communiste ukrainien sont des groupuscules staliniens, tandis que l'Union des communistes est un peu plus large, tout en continuant à se situer dans la tradition bureaucratique du PCUS.

Le Parti socialiste ukrainien est, de loin, l'organisation la plus importante issue du PC ukrainien. Il revendique de 60 à 70 000 membres, mais la plupart de ses dirigeants sont d'anciens apparatchiks intermédiaires du PCUS. Ce parti est assez hétérogène et pioche de façon éclectique dans les différentes traditions de la social-démocratie, du "communisme soviétique" et du marxisme occidental.

Dans certaines des plus grandes villes (Kiev, Kharkov et Odessa, par exemple) il y a des groupes anarchistes ou socialistes de gauche, qui sont numériquement bien plus faibles que les anciens communistes. En général, ces groupes ont perdu de l'influence depuis leur création, au temps de la perestroïka.

Pourtant, actuellement, le mouvement ouvrier est l'acteur qui a le plus de possibilités de peser sur la situation politique, et par là-même d'ouvrir de nouvelles possibilités pour la gauche. Ces derniers temps, le mouvement ouvrier ukrainien a donné des signes de revitalisation. Début septembre 1992, l'Association des syndicats libres a organisé une grève des travailleurs des transport, quelques mineurs se joignant au mouvement ; courant novembre, les mineurs de la région du Donetsk ont fait grève pendant 24 heures pour protester contre une loi sur le règlement des conflits du travail — un combat soutenu par d'autres secteurs de salariés.

Même si ce sont des signes encore modestes de résistance, la coalition Kravtchouk-Kouchma, parée des habits neufs du nationalisme, pourrait bientôt avoir à affronter l'opposition croissante d'un peuple fatigué par la misère et les promesses sans lendemain. ★

Kiev, 7 décembre 1992

6) Reuters, 16 novembre 1992.

7) *Izvestia*, op.cit.

# Marché "nationaliste"

**Sergueï Klimovsky est un vieux militant de la gauche ukrainienne ; il est l'un des fondateurs du Parti socialiste des travailleurs des forces de gauche et dirige une nouvelle publication, *Revoloutsia*, qui tente de mettre en place un cadre de travail commun pour toute la gauche révolutionnaire.**

**INPRECOR :** *Quel est le principal objectif des réformes économiques mises en œuvre par Kravtchouk et son gouvernement ?*

**Sergueï KLIMOVSKY :** A mon avis, il n'y a pas de différence de nature entre les réformes en Russie et celles réalisées en Ukraine. Pourtant, Kravtchouk ne va pas aussi vite qu'Eltsine, et il rencontre apparemment moins de résistance de la part de son opposition. On ne peut pas dire que la politique de Kravtchouk vise simplement la restauration du capitalisme ; c'est plutôt une tentative de maintenir les vieilles structures totalitaires dans les nouvelles conditions et de garder le contrôle des secteurs clefs de l'économie, tout en garantissant une certaine liberté aux entrepreneurs privés.

Jusqu'à présent, les privatisations ont été très lentes, bien que les choses changent. Mais il n'y a pas de capital "national" ukrainien qui pourrait participer à une privatisation massive des entreprises d'Etat. Kravtchouk compte sur un investissement occidental de grande ampleur, mais plutôt sous forme de crédits à l'Etat que pour les différentes entreprises. Il y aura sans doute des sociétés vendues au capital étranger, mais cela restera l'exception que ce soit du fait des besoins économiques aigus du pays ou à cause d'accords en coulisses entre les couches supérieures de la bureaucratie et les investisseurs de l'Ouest.

Comme en Pologne, des efforts sont faits pour prouver que les entreprises d'Etat sont incapables de faire face à la concurrence du secteur privé, et par là-même pour discréditer jusqu'au concept même de propriété d'Etat. Pourtant, les problèmes des entreprises d'Etat sont, dans une large mesure, le résultat de l'effondrement des liens économiques entre les républiques. Il est évident que l'intégration de l'Ukraine dans le marché capitaliste mondial passe par un changement structurel de son économie qui la relèverait à une position secondaire.

◆ *Comment se pose la question nationale en Ukraine, en lien avec de la réforme économique ?*

Les réformes de marché de Gorbatchev, Eltsine et Kravtchouk ont été menées sous le drapeau d'un retour à l'ancien ordre, d'avant Octobre 1917 — tout en faisant référence aux expériences contemporaines de l'Ouest. Dans les réformes, il y a un certain retour aux "occidentalistes" du siècle dernier.

En Ukraine et dans les autres républiques non-russes, l'idéologie qui sous-tend la mise en œuvre des réformes se nourrit du nationalisme et de l'idée de renaissance nationale. La bureaucratie d'Etat et de l'ancien parti a, à quelques exceptions près, embrassé ces idées, et Kravtchouk est l'expression politique de cette couche.

Les élites qui basaient autrefois leur pouvoir sur des idées "communistes" utilisent maintenant l'histoire ukrainienne dans une version partiellement falsifiée afin de conserver leurs positions.

Le Roukh, qui, à l'origine, jouait le rôle d'un mouvement démocratique, a aujourd'hui perdu sa position dominante dans la politique ukrainienne, bien qu'il reste la principale formation politique. On peut dire que le Roukh a suivi la trajectoire politique de Solidarnosc en Pologne. Au départ, il y avait deux courants, l'un nationaliste et l'autre démocratique ; actuellement c'est le premier courant qui a pris le dessus.

Le Roukh, qui jusqu'au putsch d'août 1991, agissait en tant qu'opposition parlementaire s'est réaligné, sur Kravtchouk, ce dernier réussissant à transformer ce mouvement nationaliste en parti présidentiel.

◆ *En quoi la faiblesse des mouvements populaires influe-t-elle sur la possibilité de construire une alternative socialiste indépendante de l'ancien appareil et des divers groupes anciennement communistes qui représentent aujourd'hui les principales formations de "gauche" ?*

Dans la situation actuelle des développements politiques rapides sont peu probables. On assistera plutôt à des conflits de longue haleine entre républiques et en leur sein, entre les différentes tendances politiques représentant la bureaucratie et la

bourgeoisie naissante. La détérioration de la situation économique engendrera inévitablement les conditions objectives pour des explosions sociales, mais, l'appareil d'Etat a une grande expérience pour désamorcer de telles explosions.

Pourtant, à mesure que l'idée de construire le capitalisme dans l'ancienne URSS se discrédite (et qu'elle dépend de la vitesse du processus de privatisation), d'une part, un mythe sur l'"âge d'or" de l'URSS va probablement se développer, tandis que, de l'autre, la recherche d'une alternative de gauche va recevoir une nouvelle impulsion.

Nous assisterons prochainement à des protestations de travailleurs, plus ou moins spontanées, mais dans la situation présente elles ne vont pas influencer de façon décisive la restructuration de la société. Ce qu'il faut faire c'est organiser ces explosions et faire en sorte que le peuple en soit l'acteur principal. Cela suppose une organisation d'un type nouveau, qui puisse unifier ces forces et utiliser leur potentiel.

◆ *Y a-t-il une possibilité de collaboration entre les petits groupes d'extrême gauche et, par exemple, des secteurs du Parti socialiste d'Ukraine (PSU), le principal successeur de l'ancien Parti communiste ?*

Le PSU s'occupe en priorité de rétablir les liens avec le Parti communiste interdit et de s'assurer des bases économiques et organisationnelles. C'est sa première démarche dans le cadre de la préparation des prochaines élections parlementaires. Après une période où des forces ouvertement nationalistes — ou du moins qui utilisent une phraséologie nationaliste — ont contrôlé le pouvoir, avec le PSU comme principal parti d'opposition, il est possible que ce dernier fasse un bon score lors des prochaines élections et même qu'il les remporte (1).

Pourtant, cela ne signifierait pas un changement qualitatif de la situation. Cela signifierait plutôt l'abandon d'une expression des plus extrêmes de l'idéologie nationaliste et la poursuite des réformes de Kravtchouk avec un "visage plus humain". ★

Kiev, 9 décembre 1992

Propos recueillis par Poul Funder Larsen

1) Cette interview a été réalisée avant la récente victoire de l'ancien Parti communiste de Lituanie dirigé par Brazauskas — un développement qui ressemble beaucoup au scénario décrit par Klimovsky. Voir *Inprecor* n° 364 du 4 décembre 1992.

# Le temps de la réflexion

L'article suivant, dont nous reproduisons les principaux extraits, a été écrit par Sergueï Klimovsky, historien et militant de gauche, et publié, à l'origine, dans le numéro de mars 1992 d'*Inter-Vzglyad* (la revue sœur d'*Inprecor* en russe).



## DOCUMENT



**ACTUELLEMENT** en Ukraine, la gauche traverse une période de déclin.

Dans les années 1989-91, différents groupes de gauche, qui se définissaient comme anarcho-syndicalistes, anarcho-communistes ou socialistes de gauche, ont tenté d'établir des contacts entre eux et de fonder des associations régionales, par exemple la Confédération des anarchistes ukrainiens ou le Parti socialiste des travailleurs des forces de gauche. Aujourd'hui, l'activité de ces organisations a cessé.

En général, les tentatives des différents petits groupes indépendants pour retourner au "marxisme classique" se sont vite épuisées, et ces organisations ont dû baisser les bras ou fusionner avec d'autres, à l'intérieur du PCUS, qui poursuivaient les mêmes objectifs, ou avec d'autres groupes de gauche ou des forces sociales-démocrates.

À l'intérieur du PCUS, le retour au "marxisme classique" s'est exprimé sous deux formes. La première était la prétendue Plateforme bolchevique, qui a abouti à la conclusion qu'il fallait revenir à la situation du début des années 50. En ce sens, ces "défenseurs du socialisme" n'étaient pas tournés vers le futur, mais vers le passé et par conséquent réactionnaires — comme le sont les libéraux-démocrates qui voudraient retourner à la période d'avant Octobre 17.

L'autre tentative de retour et de rénovation partielle du marxisme, a été mise en œuvre par la Plateforme marxiste, dirigée par Alexandre Bouzgaline et Koganov (1). Pourtant, ses activités n'ont pas conduit à la formation d'une organisation de gauche indépendante. Lorsque le PCUS a été liquidé, la Plateforme marxiste a cessé d'exister comme entité organisée, et la diversité des orientations existant en son sein a contribué

à sa dissolution. Quoi qu'il en soit, en Russie, son aile moderniste a fusionné avec le Parti socialiste de Kagarlitsky — pour former le Parti du travail — mais une telle aile n'existait pas en Ukraine, et la Plateforme marxiste s'est intégrée au Parti socialiste d'Ukraine, qui est sur des positions sociales-réformistes proches de celles de l'ancien PCUS (2).

En passant en revue le bilan des années 1989-91, on peut signaler deux caractéristiques de la gauche, durant cette période. Tout d'abord, en dépit de quelques tentatives pour établir des liens avec le mouvement ouvrier — que tous les courants de gauche reconnaissent comme leur base sociale —, et d'organiser des actions communes, la gauche et le mouvement ouvrier ont existé de façon séparée et n'ont pas eu d'incidence l'un sur l'autre.

Par ailleurs, alors que la presse officielle, de concert avec la nouvelle presse démocratique a lancé une campagne massive pour discréditer les idées de gauche, il n'est pas surprenant que ce soit la jeunesse qui ait constitué l'essentiel de la colonne vertébrale des groupes et organisations de gauche ; tandis que les organisations de droite, centristes ou même néostalinienne étaient dirigées par des gens qui avaient en moyenne plus de 40 ans.

Cependant, on ne doit pas analyser cette discontinuité dans les activités des organisations de gauche comme une disparition de la gauche en tant que telle. Bien au contraire, la phase de 1989-90 peut se voir comme une période de croissance quantitative, où des groupes petits mais très actifs sont apparus spontanément et de façon dispersée dans les différentes grandes villes, consacrant des efforts considérables à faire connaître leur existence au point d'établir des liens internationaux. Mais, à partir de l'automne 1991, la situation a commencé à changer. Une période de réduction de l'activité externe a alors débuté — les liens entre différents groupes dans les différentes villes se sont distendus et chacun s'est concentré sur ses problèmes propres, recherchant souvent la clarification

théorique. On pourrait caractériser cette période comme celle de la croissance en profondeur, bien que seul le temps pourra confirmer ou infirmer une telle hypothèse.

## Du passé faire table rase ?

Dans l'analyse de l'état actuel de la gauche ukrainienne, on peut dégager les tendances suivantes, qui vont sans doute déterminer les développements ultérieurs. D'abord, et surtout, on a assisté à une rupture avec l'interprétation dogmatique des théories traditionnelles de gauche et à une tentative pour élaborer une méthodologie indépendante permettant de mieux comprendre les phénomènes sociaux. À beaucoup d'égards, les recherches de clarification théorique de la gauche ukrainienne sont parallèles à celle de la "nouvelle gauche" en Europe de l'Ouest — bien qu'elles ne portent pas sur des questions aussi philosophiques, et qu'elles soient plus orientées vers le domaine socio-historique concret. Dans le même temps, il y a un besoin de formes nouvelles, non traditionnelles d'organisation de la gauche — de principes de fonctionnement et de construction différents —, et de l'émergence de rapports différents au sein de l'organisation elle-même.

Il n'est pas impossible que ces développements conduisent, dans les deux ou trois années à venir, à l'émergence d'un large courant de gauche, si des conditions objectives favorables persistent et que l'évolution actuelle continue au sein de la gauche. ★

Sergueï KLIMOVSKY  
*Inter-Vzglyad*, mars 1992

1) Sur ces regroupements au sein du PCUS, voir *Inprecor* n° 322, 335 et 338 des 18 janvier, 29 août et 11 octobre 1991.

2) Sur le Parti du travail, voir *Inprecor* n° 338 du 11 octobre 1991. Dans un prochain article, *Inprecor* reviendra sur la situation de la gauche russe aujourd'hui.

# Inprecor devient mensuel

COMME nous le signalions en septembre 1992, l'augmentation des coûts de fabrication et d'envoi rend de plus en plus critique une situation financière qui, en l'absence d'une montée impétueuse de nos ventes, menace à terme *Inprecor*, ainsi que sa version anglaise, *International View Point*. Les mesures prises à la rentrée — augmentation des tarifs au numéro et des abonnements —, ainsi que la souscription n'ont, hélas, pas suffi à combler un déficit qui, de jour en jour, se transforme en un véritable gouffre.

Beaucoup de lecteurs ont répondu à nos appels et se sont mobilisés. La campagne de promotion — 6 mois à 60 FF — nous a permis de gagner de nouveaux abonnés.

Les mesures que nous adoptons aujourd'hui — le passage à une publication mensuelle de 36 pages — sont des mesures de sauvegarde qui devraient nous éviter d'en prendre de plus drastiques à l'avenir, si toutefois les efforts de diffusion se poursuivent.

Les abonnements en cours seront calculés sur la base d'un nouveau numéro de la nouvelle formule pour un et demi de l'ancienne — ce qui veut dire qu'un abonnement en cours d'un an, payé sur la base de l'ancienne formule, deviendra un abonnement de 18 mois pour le mensuel. Nous avons fait un calcul serré du nombre de pages, pour ne pas léser nos lecteurs-abonnés, fidèles depuis de nombreuses années. Ainsi, les abonnements en cours recevront un même nombre de pages.

## Un projet toujours ambitieux

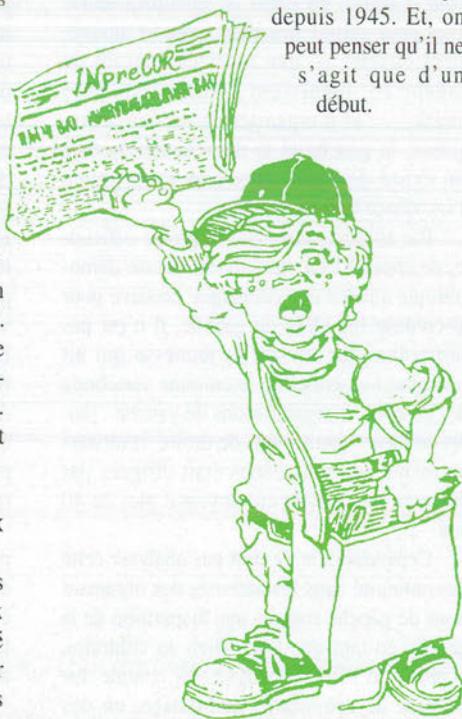
Si la situation est grave, elle n'est pas encore désespérée. L'annonce, il y a six mois, de nos problèmes financiers a soulevé un élan de solidarité et d'aide concrète pour sauver *Inprecor*. Cette démonstration nous encourage à poursuivre nos efforts, et à vous proposer une nouvelle formule de notre revue.

En effet, bimensuel ou mensuel, le temps est venu d'un nouveau départ pour *Inprecor*. Ces dernières années, la carte politique du monde a été profondément boule-

**Ce numéro d'*Inprecor* est le dernier avant la trêve hivernale. Mais c'est aussi notre dernier numéro bimensuel. En effet, le prochain *Inprecor* paraîtra début février 1993, et inaugurer une nouvelle formule de la revue : un mensuel de 36 pages.**

## LA REDACTION

versée. Quelques vieux points de repère ont été balayés, d'autres ont été profondément ébranlés. L'écroulement du bloc soviétique, en 1989, a été suivi par la guerre du Golfe et l'explosion de la Yougoslavie, première guerre, au sens plein du terme, en Europe depuis 1945. Et, on peut penser qu'il ne s'agit que d'un début.



La combinaison de la crise du capitalisme et de l'écroulement de l'idéologie qui était dominante dans le mouvement ouvrier ont conduit à une situation où il faut relire à la lumière de ces événements les idées fondamentales dont nous avons besoin. *Inprecor* entend être à la hauteur de ces nouveaux impératifs, sans concessions, mais sans sectarismes. Il cherchera, par tous les moyens, à y contribuer.

La nouvelle formule aura aussi un nou-

veau look, avec une nouvelle couverture et un nouveau logo. Elle comprendra des dossiers complets et réguliers sur les grands problèmes de politique internationale, d'actualité, sur tel ou tel pays ou région du monde. A la longue, nous espérons qu'il deviendra un véritable outil de réflexion mais aussi d'action pour nos lecteurs. Nous publierons, d'autre part, régulièrement des documents d'information sur l'évolution et l'activité des mouvements de gauche et révolutionnaires du monde entier. Un certain nombre d'autres rubriques sont aujourd'hui en discussion pour rendre *Inprecor* encore plus utile et plus intéressant.

Notre ambition avouée est de produire une revue accessible à tous ceux et à toutes celles qui, comme nous, pensent qu'il est urgent que surgisse une nouvelle perspective, au-delà du chaos actuel, mais qui en ont assez du jargon et de la rhétorique.

## Nous ne sommes rien sans nos lecteurs...

Enfin, nous vous remercions pour votre aide et vos encouragements dans la poursuite de nos ambitions — publier une revue de qualité, utile et indispensable pour comprendre le monde qui bouge.

Mais nous avons besoin de votre soutien pour continuer. Le changement de formule n'est pas un gage de longévité et ne résout pas tous nos problèmes. Les difficultés financières demeurent.

La nouvelle formule d'*Inprecor* doit bénéficier de votre soutien financier mais aussi "publicitaire" ; la faire connaître, s'y abonner : autant de moyens indispensables, sous peine de nous voir totalement disparaître. C'est plus que jamais nécessaire. ★

19 décembre 1992

## ABONNEZ-VOUS à *Inprecor*

Le succès de la nouvelle formule dépend de vous. Pour vivre, une revue doit pouvoir compter sur des revenus fixes. Les nôtres ne viennent que de nos lecteurs.

Le lancement de la nouvelle formule doit être l'occasion de faire connaître *Inprecor* à ceux de vos amis qui ne le connaîtraient pas encore.